



SOMMAIRE

Pages

Point 74 de l'ordre du jour :

Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1970 et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
- Rapport de la Cinquième Commission 1

Point 79 de l'ordre du jour :

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (suite) :

- c) Comité des commissaires aux comptes;
 - e) Tribunal administratif des Nations Unies
- Rapports de la Cinquième Commission

Point 80 de l'ordre du jour :

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions (fin)
Rapport de la Cinquième Commission

Point 15 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique 2

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1970 et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

- a) Organisation des Nations Unies;
- b) Programme des Nations Unies pour le développement;
- c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/8477)

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (suite*) :

- c) Comité des commissaires aux comptes;
- e) Tribunal administratif des Nations Unies

* Reprise des débats de la 1961ème séance.

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/8463, A/8465)

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions (fin)**

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/8489)

1. Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : J'invite le Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Rambissoon, de la Trinité-et-Tobago, à présenter en une seule intervention les rapports sur les points 74, 79, c, 79, e, et 80.

2. M. RAMBISSOON (Trinité-et-Tobago) [interprétation de l'anglais] : Au nom de la Cinquième Commission, j'ai l'honneur de présenter les rapports de cette dernière sur les points 74, 79, c, 79, e, et 80 de l'ordre du jour [A/8477, A/8463, A/8465 et A/8489 respectivement].

3. En ce qui concerne le point 74, la Cinquième Commission soumet six projets de résolution au paragraphe 9 du document A/8477; elle espère que ces projets de résolution seront approuvés par l'Assemblée générale.

4. A propos du point 79, c, la Cinquième Commission soumet ses recommandations à l'approbation de l'Assemblée dans le projet de résolution contenu au paragraphe 5 du document A/8463.

5. A propos du point 79, e, la recommandation de la Cinquième Commission à cette assemblée apparaît au paragraphe 5 du document A/8465.

6. En ce qui concerne le point 80, la Cinquième Commission fait, aux paragraphes 11 et 12 du document A/8489, des recommandations précises; elle espère que l'Assemblée générale les appuiera, de même que le projet de résolution figurant au paragraphe 14.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter des rapports de la Cinquième Commission.

7. Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va d'abord examiner le rapport de la Cinquième Commission sur le point 74.

8. Si personne ne désire expliquer son vote, l'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur les six projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission sur

** Reprise des débats de la 1940ème séance.

ce point. S'il n'y a pas d'objection, j'en conclurai que l'Assemblée générale adopte les projets de résolution A, B, C, D, E et F.

Les projets de résolution sont adoptés [résolutions 2759 A à F (XXVI)].

9. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les alinéas c et e du point 79.

10. En ce qui concerne le point 79, c, s'il n'y a pas d'objection, j'en conclurai que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution recommandé par la Commission.

Le projet de résolution est adopté [résolution 2760 (XXVI)].

11. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le rapport suivant porte sur le point 79, e. S'il n'y a pas d'objection, j'en conclurai que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution sur ce point.

Le projet de résolution est adopté [résolution 2761 (XXVI)].

12. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons passer maintenant au rapport de la Cinquième Commission sur le point 80 de l'ordre du jour. J'appelle maintenant votre attention sur les décisions adoptées par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve ces décisions ?

Il en est ainsi décidé.

13. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous en venons au projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission sur le point 80. S'il n'y a pas de demande de mise aux voix, je considère que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté [résolution 2762 (XXVI)].

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

14. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir d'inviter M. Sigvard Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter à l'Assemblée le rapport de l'Agence pour l'exercice 1970-1971¹.

15. M. EKLUND (*interprétation de l'anglais*) : Chaque année, j'ai l'honneur de prendre la parole devant cette assemblée et de lui présenter le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

16. Mais avant toute chose, je désire adresser mes vœux de prompt rétablissement au Secrétaire général.

¹ Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel, 1er juillet 1970-30 juin 1971*, Vienne, juillet 1971; communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/8384).

17. L'événement le plus important peut-être de l'année écoulée a été l'achèvement par le Comité des garanties de l'Agence — comité plénier — de sa tâche ardue : l'élaboration de la teneur et de la structure des accords de garanties que les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] doivent conclure avec l'Agence en vertu de l'article III de ce traité.

18. La tâche complexe du Comité a abouti en moins d'un an, et cependant on est arrivé à un accord de base complet comportant 116 articles allant des obligations juridiques de l'Etat et de l'Agence aux questions techniques. Ce n'est un secret pour personne que les garanties prévues dans le Traité ont suscité quelque controverse. Elles concernent des questions de souveraineté nationale, de développement industriel, de secret commercial et de discrimination. Il est donc remarquable qu'un accord virtuellement unanime soit intervenu sur presque toutes les dispositions principales de l'accord de garanties. Le problème du financement des garanties était épineux, mais on a trouvé une solution qui apporte un certain soulagement aux pays en voie de développement; les arrangements concernant le financement ont été approuvés par la Conférence générale de l'Agence en septembre.

19. Le bon climat qui a régné depuis le début des travaux du Comité est encourageant et le mérite en revient à chaque Etat membre participant. Depuis lors, ce qu'on a appelé "l'esprit de Vienne" a eu des répercussions sur d'autres activités de l'Agence également.

20. Conformément aux recommandations du Comité des garanties, des consultations sont aussi en cours avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni à propos des offres de ces derniers de placer certaines activités nucléaires pacifiques sous garantie.

21. On aurait pu penser que la conclusion heureuse des travaux du Comité des garanties aurait donné un élan nouveau à la signature et à la ratification du traité et aux négociations avec les Etats qui y sont parties. Cependant, je dois dire que les progrès n'ont pas été très satisfaisants. Le nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont signé le traité atteint 98, mais ne comprend pas plusieurs Etats ayant une technologie nucléaire avancée. Depuis que j'ai parlé devant l'Assemblée générale il y a un an, il n'y a eu que quatre ratifications supplémentaires, ce qui porte le nombre à 67; beaucoup d'Etats signataires qui sont au premier rang de l'industrie nucléaire n'ont pas encore ratifié le traité.

22. Conformément à l'article III du traité, 46 des 67 nations ayant ratifié celui-ci devront conclure, d'ici au 1er mars prochain, un accord de garanties avec l'Agence. Néanmoins, même pas la moitié des Etats intéressés ont entamé des négociations avec l'Agence, et, jusqu'ici, des accords n'ont été réalisés qu'avec quatre pays : l'Autriche, la Finlande, la Pologne et l'Uruguay.

23. Pour aider les nations qui ont déjà ratifié le traité mais n'ont pas encore les matériaux nucléaires qui requièrent garantie, nous avons étudié une forme de procédure simplifiée et avons offert nos services consultatifs à chacun des pays en question.

24. Il est essentiel de retrouver l'élan important qui a prévalu après que l'Assemblée générale eut recommandé le traité. A la Conférence générale de l'Agence en septembre, il y a eu des faits encourageants. On a annoncé que la Communauté européenne de l'énergie atomique et les cinq Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont membres du Marché commun étaient prêts à entreprendre des consultations préliminaires sur l'accord entre l'Agence et la Communauté. Le Japon a aussi fait part de son intention d'entamer des pourparlers sur l'accord du traité avec l'Agence. Les négociations avec la Communauté commencent cette semaine. Nous ferons, quant à nous, le maximum d'efforts pour qu'elles aboutissent le plus rapidement possible.

25. Cependant, les progrès ont été lents dans la réalisation des espoirs exprimés par l'Assemblée générale. De nombreux facteurs en sont certainement la cause : la complexité de la question et, plus encore peut-être, cette attitude d'attente adoptée par un certain nombre d'Etats. Le progrès, ou l'absence de progrès, est peut-être aussi lié à la réalisation des autres obligations que le traité impose à toutes les parties — Etats dotés d'armes nucléaires aussi bien qu'Etats non dotés d'armes nucléaires. Je songe à l'article IV, qui demande à toutes les parties de coopérer pour développer les applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en tenant dûment compte des besoins des régions du monde en voie de développement; je songe à l'article VI, selon lequel les parties s'engagent à poursuivre des négociations relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires. Je songe aussi au préambule du traité, qui rappelle la détermination exprimée par les parties au Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires² de chercher à mettre fin pour toujours à toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Chacun sait que les essais souterrains se poursuivent et ne montrent même aucun signe de ralentissement; compte tenu de ces faits, on peut comprendre en partie le mécontentement croissant des Etats non dotés d'armes nucléaires, dont beaucoup sont maintenant, de bonne foi, en train de négocier les accords de garanties du traité. J'appuie fermement la déclaration faite par le Secrétaire général au paragraphe 203 de l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/8401/Add.1], où il dit : "Pour que le traité demeure pleinement efficace et valide, toutes ses dispositions doivent être intégralement appliquées...". Un prochain accord réalisé dans le cadre des entretiens sur la limitation des armements stratégiques, qui vont reprendre à Vienne, pourrait améliorer la situation.

26. La mise en oeuvre de l'article IV du traité est liée au problème de l'aide croissante fournie aux pays en voie de développement. Pendant les deux dernières années, une certaine amélioration a été enregistrée dans le propre programme d'assistance technique de l'Agence. L'objectif des contributions volontaires est passé de 2 millions de dollars en 1970 à 3 millions en 1972. Malheureusement, la valeur réelle de l'assistance qui sera fournie en 1972 sera à peu près la même que celle d'il y a 10 ans en raison des effets de l'inflation et des ajustements de la monnaie.

27. Comme je l'ai signalé, ce programme est d'importance cruciale pour permettre aux pays en voie de développement

de se lancer dans leurs premières activités en matière d'énergie nucléaire; c'est là la semence de programmes plus ambitieux.

28. Le nombre croissant des projets de type "Fonds spécial" que l'Agence exécute au nom du Programme des Nations Unies pour le développement montre que les pays en voie de développement s'intéressent de plus en plus aux projets plus ambitieux dans le domaine de l'énergie nucléaire et sont de plus en plus capables de les mener à bien. Les pays industriels, et notamment les Etats dotés d'armes nucléaires, seront certainement invités à remplir les engagements qu'ils ont contractés aux termes de l'article IV du traité.

29. Pour les pays en voie de développement comme pour les pays industrialisés, le coeur du problème est de savoir dans quelle mesure l'énergie nucléaire va pouvoir répondre à leurs besoins en énergie. Pour situer cette question, on prévoit qu'en 1980 la capacité nucléaire du monde se sera multipliée par 15 par rapport à son niveau actuel et atteindra un total de 340 000 mégawatts, ce qui représentera à peu près le sixième de la capacité totale de production d'électricité du monde. Mais en fait 6 p. 100 seulement de cette capacité nucléaire seront probablement installés dans les pays en voie de développement.

30. Mais voyons tout d'abord quelle est la situation actuelle. En plus des vigoureux programmes de construction lancés dans une vingtaine de pays évolués, des centrales nucléaires ont été commandées par sept pays en voie de développement et 12 autres envisagent de le faire. Chacune de ces centrales nucléaires a été financée dans le cadre d'un accord bilatéral. L'Agence a fourni, sur demande, des services consultatifs tels que des études préliminaires de rentabilité, une assistance dans l'établissement d'un cadre législatif national, dans le choix de l'emplacement des usines, dans l'évaluation des offres et dans la formation du personnel.

31. Les sources internationales de financement du système des Nations Unies n'ont pas encore contribué à l'introduction de l'énergie nucléaire dans les pays en voie de développement. L'Agence n'est pas une agence de financement mais elle peut aider ces pays en fournissant des preuves convaincantes de l'étendue, de la nature et de l'emplacement du marché ainsi que de ses exigences techniques. Ce marché pourrait atteindre 60 000 mégawatts d'ici à 1985. Une partie sera destinée à des centrales de petite et moyenne importance que ne recherchent plus les pays industrialisés. L'Agence poursuit consciencieusement une étude détaillée du marché et le premier groupe de travail qui se consacre à cette question s'est réuni le mois dernier à Vienne. Notre but est de fournir aux fabricants des renseignements valables sur l'importance de la demande future de centrales plus petites et mieux appropriées aux réseaux électriques moins importants des pays en voie de développement.

32. L'Assemblée générale a manifesté de l'intérêt pour l'utilisation d'explosifs nucléaires à des fins pacifiques et pour les obligations assumées par les Etats nucléaires en vertu de l'article V du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour ce qui est de la résolution 2605 B (XXIV) de l'Assemblée générale, un groupe d'experts de

² Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, 1963, No 6964).

l'Agence a fait des recommandations, au mois de novembre dernier, sur le problème de l'observation internationale appropriée des explosions nucléaires à des fins pacifiques et du rôle que l'Agence est appelée à jouer dans ce domaine. Ce rapport a été transmis aux Etats Membres afin qu'ils fassent part de leurs commentaires. Un certain nombre d'observations nous sont d'ailleurs déjà parvenues et la question sera réexaminée au cours d'une prochaine réunion du Conseil des gouverneurs de l'Agence.

33. L'Agence poursuit également la série de réunions techniques qu'elle a entreprises sur la question des explosifs nucléaires pacifiques et une discussion sur les explosions formant cratères aura lieu pendant le premier semestre de l'année prochaine. Madagascar a adressé une demande concernant la réalisation d'un projet portuaire à l'aide d'un engin explosif nucléaire. La France, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont indiqué qu'ils étaient prêts à participer à l'étude de ce projet sous les auspices de l'Agence. La question des explosifs nucléaires pacifiques a été également examinée lors de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui s'est tenue à Genève du 6 au 16 septembre. On a insisté une fois de plus sur le fait que des recherches et un développement plus poussés seront nécessaires avant que les aspects économiques et de sécurité de la technologie des explosifs nucléaires puissent être entièrement connus.

34. La quatrième Conférence de Genève réunissait près de 4 000 participants et observateurs. Le Secrétariat des Nations Unies et l'Agence ont reconnu qu'elle a constitué un parfait exemple d'action concertée entre l'Organisation des Nations Unies et l'une de ses institutions. L'un des résultats de cette collaboration a été l'économie considérable qui en est résultée. La Conférence n'a coûté que le quart environ de la somme qui avait été consacrée à la deuxième Conférence en 1958. Un rapport séparé du Secrétaire général a été distribué à l'Assemblée pour information [A/8487].

35. Il est impossible de résumer ici les résultats d'une rencontre aussi intense et de très vaste portée. Les comptes rendus de la Conférence sont en préparation à l'Agence. L'impression dominante cependant est celle de confiance dans l'avenir de la puissance nucléaire. J'ai d'ailleurs déjà cité des chiffres sur la croissance prévue dans l'avenir. Il est plus clair que jamais également que le projet et la construction d'installations pour toutes les étapes du cycle de combustible nucléaire prennent peu à peu un caractère vraiment commercial. Les activités de recherche que par ailleurs les gouvernements se limitent de plus en plus aux modèles de réacteurs les plus perfectionnés et à des objectifs plus éloignés tels que la fusion thermonucléaire contrôlée et la conversion directe de l'énergie. Alors que nous assistons à une intensification des échanges de renseignements dans le domaine de la recherche, nous voyons se manifester également une tendance contraire, en ce sens que la commercialisation entraîne un secret industriel de plus en plus grand.

36. La Conférence a consacré une partie importante de ses travaux aux problèmes que posera, au cours des prochaines décennies, la nécessité d'assurer des approvisionnements suffisants en combustible nucléaire et notamment en

combustible enrichi. La Conférence a pris des contacts parmi les pays qui souhaitent coopérer à des projets communs d'enrichissement de l'uranium.

37. La plupart de ceux qui sont chargés de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique se sont retrouvés à la Conférence de Genève. La Conférence a donc constitué une tribune extrêmement utile pour des échanges officiels ou officieux, pour des contacts entre spécialistes de diverses disciplines, de représentants de l'industrie nucléaire et de fonctionnaires de gouvernement. Une idée des progrès réalisés au cours des sept dernières années, depuis la conférence précédente, et concernant les problèmes à régler s'est dégagée de ces sessions. De ce point de vue, la Conférence a été utile pour les économistes et les planificateurs des pays en voie de développement. Cependant, le rôle qui consiste à encourager les échanges internationaux de renseignements scientifiques dans le domaine nucléaire se trouve maintenant rempli de façon satisfaisante par les nombreuses réunions spécialisées de l'Agence et d'autres organisations et par les échanges constants qui ont lieu par l'intermédiaire du Système international de documentation nucléaire de l'Agence qui entrera sans doute en service à partir de l'année prochaine.

38. La quatrième Conférence internationale a également abordé les diverses incidences sur le milieu de l'expansion de l'énergie nucléaire. Tous ceux d'entre nous qui souhaitent que le patrimoine des hommes soit préservé et mis à la disposition des générations futures doivent se féliciter de l'intérêt croissant que soulève la conservation du milieu. Il est cependant troublant que certains de nous — en particulier parmi les jeunes — aient donné à cette préoccupation un sens antiscientifique et antitechnique. Il est évident que pour venir à bout des fléaux de la société industrielle, aggravés pour une rapide explosion démographique, il est nécessaire de faire appel encore plus largement à l'esprit scientifique et à la méthode scientifique, c'est-à-dire à l'intelligence humaine appliquée rationnellement et dans le cadre d'une spécialisation professionnelle. Je ne doute absolument pas qu'il convienne de donner une nouvelle orientation à l'effort scientifique pour qu'il recherche la conservation plutôt que la croissance sans bornes.

39. Penchons-nous un moment sur la question des besoins énergétiques. Disposer de plus d'énergie et, surtout, d'électricité s'impose si nous voulons réellement une société qui préserve son milieu en recyclant ses déchets et en mettant au point des moyens de transport urbains et des formes de chaleur industrielle et domestique qui n'engendrent pas de pollution. Dans les pays industriels, la capacité électrique double maintenant tous les neuf ou dix ans; dans les pays en voie de développement, la période de doublement est beaucoup plus réduite. Au cours des 30 prochaines années, l'homme utilisera autant d'énergie qu'il l'a fait depuis qu'il est apparu sur la Terre et, d'ici à l'an 2000, la production électrique sera peut-être huit fois ce qu'elle est aujourd'hui. Aucune nation du monde n'est disposée à renoncer aux avantages qu'une énergie électrique à bon marché et abondante apporte au bien-être de ses citoyens et au progrès de son économie. La question à laquelle nous devons répondre est de savoir quel est le meilleur moyen de faire face à cette demande qui croît rapidement avec le minimum de répercussions sur le milieu.

40. La quatrième Conférence internationale a donné à cet égard une réponse très nette qui a peut-être été le mieux résumée dans le message de conclusion du représentant du Secrétaire général U Thant. Montrant que la Conférence avait été, dans un certain sens, une réunion préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui doit se réunir à Stockholm, il a déclaré que la Conférence avait "mis l'accent sur la contribution que l'énergie nucléaire peut fournir à l'apport d'énergie propre pour l'homme avec le minimum de perturbations pour le milieu".

41. Le Secrétaire général a parlé de la crise financière que connaissent les Nations Unies. C'est à une crise semblable, bien qu'elle soit due à des causes différentes, que doivent faire face l'Agence et, sans doute, un grand nombre d'autres institutions spécialisées. Entre 1971 et 1972, le budget ordinaire de l'Agence augmentera de près de 18 p. 100. Nous avons dû demander des crédits supplémentaires d'un montant de 730 000 dollars pour 1971. Cette augmentation ne couvre que dans une faible mesure les nouvelles responsabilités que l'Agence a assumées en matière de garanties. La plus grande partie est destinée à augmenter les salaires et à tenir compte des changements survenus dans le taux de change. Ce qui est plus grave, c'est que nous prévoyons de nouvelles difficultés de même nature l'année prochaine. Au sein de l'Agence, nous essayons de garder l'élan acquis dans notre programme en éliminant, lorsqu'un nouveau projet est mis en train, les activités à faible priorité. Nous introduisons des économies rigoureuses dans l'administration et ailleurs, et nous essayons de limiter la prolifération des documents. Un exemple est fourni à cet égard par le rapport annuel qui vous est présenté. Auparavant, l'Agence publiait trois rapports annuels : un pour l'Assemblée générale, un pour le Conseil économique et social et un troisième pour la Conférence générale de l'Agence. Cette année, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a décidé de fondre ces trois rapports en un seul. Nous avons dû également refuser de participer à un certain nombre d'activités interinstitutions. Il nous semble y avoir pas mal d'éléments du mécanisme de coordination dont la productivité, sauf en matière de documents, est faible et va diminuant et dont on pourrait peut-être revoir de plus près la raison d'être.

42. L'un des éléments essentiels de cette crise financière est, de toute évidence, la question des salaires professionnels. De ce point de vue, l'Assemblée connaît déjà l'opinion adoptée par l'Agence. La formule qui permet de déterminer les salaires des Nations Unies a été conçue pour le secrétariat restreint et stable de la Société des Nations, dont le personnel était surtout européen et où les variations entre les barèmes des salaires nationaux n'avaient pas été élargies par ce que l'on pourrait appeler le fossé transatlantique. Il nous semble que l'application de cette formule aux circonstances très différentes de l'organisation internationale d'après guerre a entraîné des déformations et certaines injustices. Nous estimons également que l'on met peut-être trop l'accent, par exemple, sur les salaires de base et que l'on n'insiste pas assez sur les avantages sociaux tels que les indemnités pour charges de famille et frais d'éducation. Pour contribuer de manière positive au travail du Comité spécial pour la révision du régime des traitements des Nations Unies, l'Agence a suggéré de fonder les émoluments des Nations Unies sur la moyenne des salaires de la fonction publique dans cinq des pays économique-

ment les plus avancés plutôt que sur le taux dans un seul pays, comme c'est le cas actuellement. Des événements récents indiquent que ce système pourrait, en définitive, répondre aux intérêts bien compris du personnel comme à ceux des gouvernements contributeurs.

43. Qu'il me soit permis de répéter ce que j'ai dit. Dans ma déclaration, j'ai parlé de certaines des activités que nous poursuivons. J'ai souligné les dangers de perdre l'élan acquis en ce qui concerne l'adhésion au traité sur la non-prolifération et sa mise en oeuvre. J'ai évoqué les difficultés que nous connaissons actuellement et dont certaines ne sont pas inconnues des autres organisations. Mais, à un moment où l'Agence aborde une période d'activité accrue, surtout en matière d'énergie nucléaire et de garanties, je tiens à vous donner l'assurance que, malgré les difficultés, nous nous efforcerons de mener notre tâche à bien.

44. Ici, je tiens à remercier sincèrement notre pays d'accueil, l'Autriche, pour l'aide généreuse qu'il nous donne et, en particulier, pour les efforts qu'il accomplit pour assurer à l'Agence un siège permanent dont la construction va commencer bientôt.

45. Je voudrais également répéter que nous sommes décidés à rendre plus efficace encore notre collaboration avec les Nations Unies, dans le plus grand intérêt des Etats Membres.

46. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie M. Eklund de la déclaration qu'il vient de faire pour présenter le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

47. Plusieurs représentants ont demandé la parole. Je la donnerai en premier lieu au représentant des Pays-Bas qui désire présenter le projet de résolution figurant dans le document A/L.642/Rev.1.

48. M. FACK (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : L'année écoulée a été d'une importance particulière pour l'Agence internationale de l'énergie atomique en raison de ce qu'a réalisé le Comité des garanties en application de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité est très précis quant à ses objectifs, mais beaucoup moins quant à la manière dont ces objectifs devront être atteints. Il est donc remarquable qu'il se soit révélé possible d'arriver à un accord sur tant de questions difficiles et complexes au sein du Comité des garanties, et ce dans un temps relativement bref.

49. Ma délégation estime que le Comité des garanties mérite les plus vifs éloges pour son travail, sa patience et sa persévérance. Il convient également de consacrer une mention spéciale aux excellents services fournis par le Directeur général de l'Agence et par son personnel dévoué qui, pendant des semaines et des mois, ont dû travailler sous une pression constante sans jamais fléchir dans leur efficacité et leur amabilité.

50. L'accord type qui figure dans le document INFCIRC/153 est une mesure très importante en vue de rendre efficace le traité sur la non-prolifération. Ce n'est pas cependant, bien entendu, un document final; ce n'est qu'un modèle et l'étape suivante sera la conclusion d'accords

précis entre les parties au traité et l'Agence. en tant que membre de la Communauté européenne de l'énergie atomique, le Gouvernement des Pays-Bas négociera ces accords par l'intermédiaire de la commission qui a reçu mandat à cet effet du Conseil ministériel de la Communauté le 20 septembre dernier.

51. La procédure constitutionnelle de ratification du traité par mon pays commencera au cours de la présente session du Parlement néerlandais.

52. L'importance du travail accompli par le Comité des garanties ne devrait pas faire perdre de vue les autres tâches diverses et importantes dont l'Agence s'est acquitté par ailleurs au cours de l'année écoulée.

53. Ma délégation partage le point de vue selon lequel les lourdes responsabilités qu'assume l'Agence en vertu du traité ne devraient pas entraver ses autres activités ni imposer un trop lourd fardeau aux pays disposant de ressources limitées.

54. Le Gouvernement des Pays-Bas a appuyé la proposition faite par le Conseil des Gouverneurs en vue de relever l'objectif des contributions volontaires au Fonds général à 3 millions de dollars, comme le montre le fait qu'il a déjà relevé sa contribution pour 1971 au-dessus du niveau proportionnel requis. Le Gouvernement des Pays-Bas s'est aussi félicité de la courbe croissante des disponibilités des fonds du Programme des Nations Unies pour le développement et pour l'assistance technique.

55. A un moment où l'Agence ne semble pas pouvoir espérer dans l'immédiat d'importantes ressources financières, il devient plus nécessaire de lancer de nouveaux appels directs aux institutions financières internationales en vue d'une coopération plus étroite et d'une méthode d'approche nouvelle et plus positive à l'égard de l'énergie nucléaire. Sans l'assistance de ces institutions, l'application pratique de l'énergie nucléaire dans les pays en voie de développement se fera très lentement.

56. A ce point, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur l'utilité des travaux entrepris par l'Agence pour favoriser la recherche dans la mise au point des centrales de petite et moyenne importance dans l'intérêt des pays en voie de développement. Pour un pays de forte densité démographique et de haut niveau d'industrialisation comme les Pays-Bas, les problèmes de l'environnement exigent des solutions urgentes et le rôle que joue l'Agence en participant aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se tiendra à Stockholm en 1972 est donc particulièrement apprécié par notre pays. Nous estimons que l'énergie atomique est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans la préservation de notre environnement mais que son rôle ne se limite pas là. La quatrième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique qui s'est tenue à Genève a montré très clairement le rôle d'ensemble que jouera l'énergie nucléaire. Plus que jamais, il est devenu évident que d'ici à la fin de cette décennie, l'énergie nucléaire fournira un pourcentage important des besoins en énergie des pays développés et des pays en voie de développement. Ce fait a été illustré de façon frappante dans l'intéressante exposition organisée pendant la Conférence. Dans la limite

de ses ressources, mon gouvernement contribue à ce développement dans plusieurs domaines, en étroite coopération avec des entreprises privées.

57. L'établissement du Conseil international pour la recherche de la fusion a été chaleureusement accueilli par mon gouvernement. Cela montre, selon nous, la prévoyance du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ce domaine de plus en plus prometteur.

58. La production d'énergie n'est évidemment pas le seul but visé, et le rapport annuel énumère nombre d'activités de l'Agence en matière de fertilité des sols, de reproduction des plantes, de production et d'hygiène animale, de conservation des aliments et de médecine. Ces activités s'étendent de plus en plus et montrent de manière concluante que l'atome est arrivé à sa maturité.

59. Je voudrais parler aussi des nombreux colloques et séminaires organisés par l'Agence sur les questions que je viens d'énumérer et à bon nombre desquelles les experts de mon pays ont participé. L'étendue toujours plus grande des activités de l'Agence impose un lourd fardeau au Directeur général. Ma délégation a toute confiance dans sa compétence et dans celle de ses collaborateurs; ils sauront venir à bout de leur tâche et je profite de cette occasion pour les féliciter de leur travail et pour leur souhaiter plein succès pour l'avenir.

60. Enfin, j'ai le plaisir de présenter, au nom des délégations de Ceylan et de la Tchécoslovaquie, ainsi qu'au nom de ma propre délégation, le projet de résolution figurant au document A/L.642/Rev.1. Ce projet de résolution s'explique de lui-même et se passe de tout autre commentaire. Je voudrais le soumettre à l'approbation unanime de l'Assemblée générale.

61. M. JAROSZEK (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : C'est toujours avec un sentiment de satisfaction que nous prenons la parole lorsque l'Assemblée passe en revue ce qu'a fait pendant l'année l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le noble but d'élargir le plus possible l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'intérêt de l'humanité.

62. La délégation polonaise se félicite de l'exposé concis et complet des activités de l'Agence que contient le rapport annuel de l'Agence pour l'année 1970-1971, rapport mis à jour par le Directeur général dans son intervention très claire de ce matin.

63. Sans négliger les autres aspects des activités de l'Agence, je voudrais concentrer mes remarques sur deux domaines particulièrement importants : le rôle de l'Agence aux termes de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les travaux de l'Agence pour développer la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

64. Nous prenons note avec une satisfaction particulière du rôle constructif joué par l'Agence et des progrès qu'elle a faits pour s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine des garanties, conformément à son statut et aux dispositions de l'article III du traité sur la non-prolifération.

65. Chacun sait la grande importance qu'ont l'adhésion universelle au traité sur la non-prolifération et son strict

respect, tant comme facteur de désarmement que comme instrument encourageant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Mon gouvernement a toujours attaché une importance particulière au rôle de l'Agence en matière de garanties et pour la coordination d'une large coopération internationale dans l'application pacifique de la technique nucléaire.

66. A notre avis, l'Agence a abordé comme il le fallait le problème des études, des consultations et des négociations relatives au traité sur la non-prolifération. Le fait que cette question vienne en premier dans l'introduction au rapport et qu'elle ait été aussi la première question évoquée dans la déclaration du Directeur général montre bien la place qu'elle occupe dans les activités de l'Agence.

67. Nous notons avec satisfaction que le 10 mars 1971 le Comité des garanties a pu terminer, grâce à la coopération active de nombreux Etats, dont la Pologne, ses travaux sur le contenu des accords de garanties qui doivent être conclus entre l'Agence et les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité sur la non-prolifération. Le fait que, à la fin de juin 1971, 29 Etats avaient entamé des négociations avec l'Agence sur les accords de garanties, en vertu de l'article III du traité, constitue, à notre avis, un fait positif. La Pologne, l'un des premiers pays à avoir signé et ratifié le traité, fut également l'un des premiers à entreprendre des négociations avec l'Agence en vertu de l'article III du traité et, de fait, comme l'a rappelé ce matin le Directeur général, ces négociations ont abouti en septembre dernier. Nous déplorons cependant que quelques Etats seulement aient jusqu'à présent agi de la sorte. Nous pensons que, conformément aux exigences du traité sur la non-prolifération, le processus de négociations et la conclusion d'accords avec l'Agence devraient tous deux être accélérés considérablement, surtout chez les Etats qui ont des capacités nucléaires développées.

68. Nous partageons l'opinion du Directeur général quant aux dangers de "perdre l'élan acquis en ce qui concerne l'adhésion au traité sur la non-prolifération et sa mise en oeuvre". Nous espérons que la récente décision qu'a prise le Conseil des ministres de la Communauté européenne de l'énergie atomique de négocier un accord avec l'Agence portera ses fruits et que les Etats non dotés d'armes nucléaires membres de la Communauté concluront bientôt des accords avec l'Agence sur la base du modèle élaboré par le Comité des garanties. Je n'ai guère besoin d'insister sur la façon dont ces accords renforceraient la confiance et la sécurité en Europe.

69. Il y a plus d'un an et demi qu'est entré en vigueur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Comme le fait justement remarquer le paragraphe 120 du rapport de l'Agence, un nouveau développement des travaux concernant la garantie dépend manifestement des progrès de la ratification du traité.

70. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce qu'a dit ici, l'année dernière, le Directeur général, M. Eklund : "Pour être efficace, un traité international devrait être universellement accepté et les parties au traité devraient volontairement et de bon gré remplir les obligations qui leur incombent aux termes de ce traité." [1917ème séance, par. 39.] Nous prenons note de l'attention que l'Agence

accorde aux garanties requises pour les nouvelles techniques d'enrichissement de l'uranium et autres types d'activités nucléaires pacifiques. Je veux parler du paragraphe 122, d, du rapport. Mis à part la garantie contre un détournement possible de matériaux nucléaires et d'énergie nucléaire à des fins non pacifiques, la tâche fondamentale de l'Agence reste la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cette question a la place qu'elle mérite dans le rapport, qui donne de nombreux exemples des efforts et des initiatives de l'Agence.

71. La Pologne, qui contribue à diverses activités de l'Agence et bénéficie aussi de l'assistance de l'Agence dans certains domaines, éprouve un immense intérêt pour cette partie importante du travail de l'Agence, et elle est heureuse qu'on insiste de plus en plus sur les applications pratiques de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et sur l'échange de renseignements scientifiques et techniques.

72. A ce propos, ma délégation veut dire combien elle est satisfaite de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est tenue à Genève en septembre dernier. A notre avis, la Conférence a répondu aux espoirs placés en elle pour la promotion de la coopération internationale et l'échange d'informations sur les travaux de recherche et sur les applications pratiques de la technique nucléaire dans les divers domaines de l'agriculture, de la santé et de l'environnement, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays développés. La Conférence a souligné, à juste titre, la nécessité d'une large coopération internationale dans le domaine de la technologie nucléaire comme, par exemple, dans la solution des problèmes liés à l'application industrielle des réacteurs thermonucléaires ou rapides.

73. Etant donné l'importance reconnue de la coopération universelle dans le domaine de l'énergie nucléaire, nous devons, une fois encore, souligner que la République démocratique allemande, qui a été l'un des premiers Etats à ratifier le traité de non-prolifération et qui a beaucoup fait dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, devrait sans plus tarder avoir le droit de participer pleinement, sur un pied d'égalité, aux travaux de l'Agence. La délégation polonaise pense en outre que l'Agence devrait prendre des mesures immédiates pour donner effet, en ce qui la concerne, à la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale sur le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine et l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kai-chek.

74. Enfin, la délégation polonaise voudrait répéter que notre approbation des activités de l'Agence ainsi que notre appui donné au projet de résolution A/L.642/Rev.1 présenté par le représentant des Pays-Bas n'entraînent aucun changement d'attitude de sa part à l'égard de la révision de l'article VI du statut de l'Agence.

75. Pour conclure, la délégation polonaise répète combien elle apprécie le travail qu'accomplit l'Agence internationale de l'énergie atomique sous l'habile direction de son directeur général, M. Sigvard Eklund, que mon gouvernement a eu le plaisir d'accueillir en Pologne lors d'une visite officielle cette année.

76. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais dire combien mon pays apprécie le travail efficace et fructueux de l'Agence internationale de l'énergie atomique dirigée — et fort bien — par M. Eklund. Nous appuyons fermement l'évolution des programmes de l'Agence tels qu'ils ont été adoptés pour satisfaire les besoins changeants des Etats Membres.

77. Au cours des 15 dernières années, l'Agence a beaucoup contribué au développement et à la mise en commun entre tous les pays des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et, si je peux introduire une note personnelle, une des choses les plus agréables qui me soient arrivées quand je suis devenu représentant permanent des Etats-Unis a été l'occasion qui m'a été donnée de visiter l'Agence à Vienne.

78. Il est encourageant de voir que les programmes de l'Agence continuent de répondre aux besoins des Etats Membres et M. Eklund mérite personnellement tous nos éloges pour la manière dont il parvient à gérer les programmes divers et importants de l'Agence à une si grande échelle avec les ressources relativement modestes dont il dispose, limitation des ressources dont il nous a parlé aujourd'hui dans son exposé.

79. J'ai été particulièrement frappé par ce que M. Eklund a dit des problèmes financiers et de la manière dont les priorités ont été remaniées. Le travail que fait l'Agence pour assumer les nouvelles responsabilités qui lui incombent aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est d'une importance exceptionnelle. Déjà, l'Agence a adopté des directives fondamentales pour la négociation d'accords de garanties et entamé des négociations avec de nombreux gouvernements. Ces efforts comme les autres activités de l'Agence en vue d'assurer la diffusion sans danger des avantages de l'énergie nucléaire pacifique, représentent un apport important au progrès de l'humanité. Le travail de cette institution mérite l'appui de l'Assemblée générale, l'appui des Etats Membres, et pour notre part nous soutenons sans réserve le projet de résolution qui nous est présenté.

80. M. MELLBIN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Je veux tout d'abord remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Sigvard Eklund, du très clair exposé qu'il a fait à l'ouverture de ce débat, et ajouter qu'il est encourageant, cette année comme tous les ans, d'étudier le rapport de l'Agence. Ce rapport donne à réfléchir et porte sur un certain nombre de problèmes essentiels pour nous tous.

81. Pendant l'année écoulée mon pays a eu l'honneur de siéger au Conseil des gouverneurs et nous avons été heureux de pouvoir prendre ainsi une part active à la recherche de solutions aux problèmes nombreux et importants qui sont soumis à ce conseil.

82. On l'a déjà dit, le résultat le plus important obtenu par l'Agence cette année est sans aucun doute l'accord sur les garanties. Cet accord a permis au corps d'inspecteurs des garanties d'accélérer ses négociations avec les pays parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sur les accords qui, selon ce traité, devront être conclus avec un nombre considérable de pays d'ici au 1er mars 1972. Nous félicitons le Comité des garanties de la bonne volonté dont

il a fait preuve pour accepter des compromis et trouver des solutions dans un esprit de coopération qui a prévalu tout au long de ces conversations très complètes. Cela a confirmé notre impression que l'Agence peut aussi agir efficacement dans le domaine de l'ordonnance et de l'application des garanties. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Directeur général et à ses collaborateurs d'avoir préparé ces travaux de façon si complète et si bonne. Le Danemark a activement appuyé la conclusion du traité sur la non-prolifération et a été l'un des premiers pays à le ratifier. Nous sommes persuadés que l'accord réalisé en avril dernier contribuera à la mise en oeuvre efficace des garanties du traité. Nous sommes sûrs que le système qui naîtra des travaux du Comité des garanties sera à la fois fiable et économique et nous espérons qu'il sera largement appliqué dans le monde.

83. Conformément à l'obligation contractée aux termes de l'article III du traité, le Danemark a entamé avec l'Agence des négociations sur l'accord de garanties, négociations qui devraient aboutir cet automne. Nous sommes également satisfaits de l'accord sur le financement des garanties. A cet égard, nous voyons avec un plaisir particulier que l'accord prévoit que toutes les parties au traité contribueront au financement des garanties et stipule que les Etats non membres de l'Agence devront également y contribuer. Cet accord reflète — correctement, à nos yeux — le fait que tous les pays bénéficient du système des garanties. Nous espérons que le système incitera les Etats qui n'ont pas encore signé le Traité de non-prolifération à le faire sans trop tarder.

84. En 1970, la Conférence générale de l'Agence a adopté une résolution sur les problèmes en suspens relatifs à l'article VI du statut de l'Agence. Cette adoption n'a pas été unanime et, pour notre part, nous avons quelques doutes quant à l'opportunité de l'introduction de ce projet de résolution. Nous avons cependant décidé d'agir selon le désir de la majorité des Etats Membres, en grande partie parce que l'amendement subséquent ouvrait la possibilité d'une plus large représentation des pays qui n'étaient jusqu'ici pas assez représentés, en particulier les pays en voie de développement. C'est pourquoi le Danemark a ratifié cet amendement. Une représentation appropriée des pays en voie de développement est essentielle aussi parce que l'énergie nucléaire aidera considérablement ces pays à résoudre leurs problèmes d'énergie, et la solution de ces problèmes nous concerne tous : elle est d'un intérêt mondial. A notre avis, toutes les organisations internationales compétentes en la matière devraient donc être invitées à envisager davantage les possibilités d'aider les pays en voie de développement dans ce domaine.

85. Le Danemark désire très fort voir développer les activités que l'Agence a déjà entreprises. Nous sommes particulièrement conscients des obligations qui résultent du traité sur la non-prolifération, à savoir que le développement de l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques devrait être encouragé, et dans cet esprit nous appuyons le programme d'assistance technique. Nous sommes donc heureux que la Conférence générale ait accepté d'élever le niveau des contributions volontaires au Fonds général à 3 millions de dollars.

86. Nous accueillons avec plaisir les efforts faits par l'Agence pour diffuser les renseignements concernant la

possibilité d'utiliser les explosifs nucléaires à des fins pacifiques dans l'intérêt de tous les signataires du traité sur la non-prolifération, dans toute la mesure prévue par l'objectif du traité sur la non-prolifération. Toutefois, nous soulignons la nécessité d'étudier en profondeur les problèmes écologiques des explosions nucléaires. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt les résultats des études que l'Agence entreprendra dans ce domaine pour pouvoir jouer le rôle qu'elle pourrait assumer conformément à l'article VI du traité sur la non-prolifération.

87. Nous pensons que tous les pays devraient se féliciter du débat mondial sur l'influence de l'homme sur son milieu. Grâce au fait que les hommes de science ont eut très tôt conscience des risques inhérents à l'utilisation de l'énergie nucléaire, cette source d'énergie a un passé exceptionnellement propre en ce qui concerne la pollution et la sécurité. Les autorités dans le domaine de l'énergie nucléaire ont fait de grands efforts et dépensé des sommes importantes pour isoler de façon permanente les déchets radioactifs de l'homme et de son milieu. Nous croyons que les connaissances accumulées ainsi dans ce domaine constituent une précieuse contribution à la solution d'autres problèmes de l'environnement. C'est pourquoi nous avons fortement appuyé la participation de l'Agence à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui aura lieu à Stockholm en 1972, et pourquoi nous avons l'intention d'appuyer toute initiative raisonnable que pourra prendre l'Agence pour souligner l'importance de ce domaine, comme par exemple la création d'un registre pour les décharges dans un secteur quelconque de l'environnement de matières radioactives capables de passer au-delà des frontières nationales. A ce sujet, je tiens à rappeler que le Danemark, pour sa part, a accepté la Convention sur la haute mer signée à Genève en 1958³, dont l'article 25 traite de la question de la pollution nucléaire de la mer.

88. Enfin, je désire renouveler la vive satisfaction que procurent à ma délégation les activités de l'Agence présentées dans le rapport annuel. Qu'il me soit permis de dire également combien nous avons apprécié l'excellente coopération qui a régné entre le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de l'Agence, ainsi que leurs collaborateurs, pour la préparation de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qui a eu lieu en septembre de cette année. Cette collaboration a énormément contribué au grand succès de cette conférence.

89. Pour toutes ces raisons, c'est avec plaisir — et en cela je suis d'accord avec les autres pays scandinaves — que le Danemark recommande le rapport de l'Agence et l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution présenté aujourd'hui d'une manière si convaincante par le représentant des Pays-Bas.

90. Sir Lawrence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation voudrait, à son tour, saluer le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, venu une fois de plus à l'Assemblée à l'occasion de l'examen de ce point de l'ordre du jour. Dans son exposé, M. Eklund a présenté le rapport de l'Agence pour l'année finissant le 30 juin dernier et a parlé des événements

qui se sont produits à l'Agence depuis cette date. Nous tenons à le remercier de cette contribution à notre discussion.

91. Je voudrais dire d'emblée que ma délégation est prête, cette année comme les années précédentes, à appuyer le projet de résolution relatif au rapport de l'Agence pour l'exercice 1970/1971, qui nous a été soumis dans le document A/L.642/Rev.1 et qui a été introduit ce matin par le représentant des Pays-Bas. Nous sommes certains que l'Assemblée, une fois de plus, adoptera à l'unanimité le projet de résolution qui lui est soumis.

92. Le rapport contient, d'une manière à la fois détaillée et compréhensible, et sous des rubriques diverses, des renseignements sur les progrès qui ont été réalisés dans l'extension des applications pacifiques de l'énergie nucléaire : coopération technique, alimentation et agriculture, sciences physiques, santé, sécurité et traitement des déchets, ainsi que — ce qui est peut-être le plus important — garanties. Le rapport donne également des détails sur les nouveaux progrès réalisés en matière d'utilisation pacifique des explosions nucléaires. Il est évident que ce rapport a des effets sur d'autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale que celui que nous examinons actuellement. Il constitue donc un très utile document de référence.

93. Un événement important concernant l'énergie nucléaire, survenu cette année, a été la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est tenue à Genève en septembre dernier. Le Secrétaire général a soumis un rapport sur la Conférence dans le document A/8487, qui résume les principaux sujets que la Conférence a traités. Il y est noté que la Conférence s'est attachée à un thème essentiel : la montée rapide de l'énergie nucléaire comme source importante d'énergie dans le monde; mais, à l'inverse des conférences précédentes, son ordre du jour et les textes qui ont été présentés étaient adressés davantage à des fonctionnaires gouvernementaux, des planificateurs et des économistes qu'à des experts techniques et à des savants. La Conférence a réuni des représentants marquants des organisations qui s'occupent d'énergie atomique et de puissance nucléaire dans le monde et elle s'est révélée être une tribune très utile pour un vaste échange de vues sur un certain nombre d'utilisations importantes de l'énergie nucléaire. L'Australie y a été représentée par une délégation de hautes personnalités techniques et scientifiques, de même que par des représentants de l'industrie et de milieux universitaires.

94. Le rapport de l'Agence indique que la préoccupation du public quant à la pollution industrielle du milieu a eu un effet considérable sur les programmes d'énergie nucléaire dans certains des principaux pays industriels. Comme nous le savons tous, la question de la conservation du milieu a de très vastes ramifications qui pénètrent dans de nombreux domaines d'activité nationale et internationale. Au niveau international, la question fera évidemment l'objet de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui se tiendra à Stockholm l'année prochaine. C'est également un sujet important d'examen dans le cadre du travail préparatoire relatif à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui est prévue pour 1973. Ma délégation note avec satisfaction l'apport de l'Agence internationale de l'énergie atomique à cette vaste entreprise internationale et nous tenons à la féliciter pour ses efforts.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 450, 1963, No 6465.

95. Nous avons écouté avec intérêt, ce matin, ce que M. Eklund nous a dit au sujet du développement des utilisations pacifiques des explosifs nucléaires, qui contient en germe de très grands avantages pour l'humanité. Cependant, il est évident que, si l'on veut que ces avantages se réalisent, il faudra la plus grande coopération internationale possible.

96. Pendant l'année écoulée, de nouvelles discussions techniques ont eu lieu entre les principaux pays nucléaires qui ont des programmes dans ce domaine. L'Union soviétique, pour autant que nous le sachions, a utilisé des explosifs nucléaires pour éteindre des incendies qui se sont produits dans des puits de gaz naturel et dont rien ne venait à bout, et les Etats-Unis, pour leur part, ont fait de grands progrès et montré la valeur de la stimulation nucléaire comme technique efficace de récupération du gaz naturel dans les terrains à faible perméabilité. Ce sont là, nous semble-t-il, des signes encourageants, surtout en raison du problème de la diminution des ressources.

97. Il est évident que la mise au point d'une technique valable d'explosion pacifique se heurte à quelques difficultés. Il faut espérer que cette technique finira par jouer un rôle important et faciliter la réalisation d'un grand nombre de projets destinés à préserver les ressources, augmenter la productivité et trouver des ressources autrement inaccessibles. Nous avons donc hâte de voir de nouveaux progrès survenir dans ce domaine.

98. Ma délégation voudrait relever avec reconnaissance la collaboration dont l'Australie a bénéficié en matière nucléaire pendant les années écoulées de la part d'autres pays, ainsi que, bien entendu, de l'Agence internationale de l'énergie atomique elle-même. Nous voudrions aussi dire notre reconnaissance pour les facilités accordées à la Commission australienne de l'énergie atomique, qui a pu ainsi travailler dans des établissements de recherche de divers autres pays. Nous avons été heureux également de recevoir chez nous un certain nombre de savants venus de l'étranger. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre cette coopération importante et, je dirai même, indispensable.

99. En terminant ces rapides observations, ma délégation tient à dire une fois de plus combien elle apprécie le travail fait pendant l'année écoulée par le Directeur général et son personnel. Nous tenons à ajouter que nous attendons avec plaisir que se développent de nouvelles activités fructueuses au cours de l'exercice 1971-1972.

100. M. WALDHEIM (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : A l'occasion de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale est saisie une fois encore du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les activités de celle-ci pendant la période allant du 1er juillet 1970 au 30 juin 1971. Ce rapport, présenté ce matin par le Directeur général de l'Agence, M. Eklund, nous donne une idée claire et complète des initiatives et activités de l'Agence pendant l'année écoulée.

101. La discussion du rapport nous donne également l'occasion de dire à l'Organisation, à son conseil d'administration et à son directeur général, M. Eklund, combien nous apprécions la façon dont l'Agence s'est acquittée de sa

tâche importante et complexe dans le domaine de la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

102. Ma délégation est particulièrement consciente du fait que la somme de travail qu'ont dû faire l'Agence et son personnel a été très lourde pendant la période qui nous intéresse. Outre ses nombreuses activités dans l'assistance technique, les garanties, les groupes d'experts et les colloques, l'Agence s'est occupée de la préparation de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui a eu lieu à Genève il y a deux mois. Comme nous le savons également, les discussions au Comité des garanties ont entraîné du travail supplémentaire, surtout pour le Département des garanties et de l'inspection et le Service juridique. C'est donc un plaisir pour moi de dire une fois encore notre appréciation pour les services rendus par le Secrétariat de l'Agence.

103. La présentation du rapport diffère quelque peu de celle que nous connaissons par le passé. Je songe au chapitre spécial qui porte sur les "Questions intéressant spécialement l'ONU". Sous cette rubrique, le rapport donne des renseignements qui auparavant étaient soumis aux Nations Unies sous forme de rapports distincts. Ma délégation se félicite de ce changement qui a permis d'éviter des doubles emplois inutiles. L'Assemblée générale a pris note de ce fait lorsque, en confiant à la Première Commission les questions du désarmement, elle a décidé d'attirer l'attention de cette Commission sur les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

104. Ces paragraphes relatent notamment les suites que l'Agence a données aux recommandations faites par l'Assemblée générale après la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires. La discussion actuelle n'a pas pour objet l'examen détaillé de ces questions qui sont étudiées par la Première Commission. Je me bornerai à dire que plusieurs sections du rapport dont nous sommes saisis touchent à des points qui ont été renvoyés à la Première Commission, tels que la section de la coopération et de l'assistance technique, celle du financement des activités en matière d'énergie atomique, celles du système d'information nucléaire, des garanties et du service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Je dois en outre rappeler à ce sujet la question des garanties requises à propos des nouvelles techniques d'enrichissement de l'uranium.

105. Le rapport fait état d'un événement important, le progrès réalisé pour préparer l'Agence à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent par suite de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires le 5 mars 1970. L'Autriche, qui a été un des premiers pays à signer et ratifier ce traité, a, dès le début, soutenu l'idée d'un accord pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, ce qui donnerait aussi un élan nouveau à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie atomique et favoriserait les efforts en vue du désarmement.

106. L'entrée en vigueur de cet accord signifiait, bien entendu, qu'il fallait appliquer dans la pratique toutes les dispositions du traité, y compris la création d'un système de

garanties sous le contrôle de l'Agence, comme le prévoit l'article III du traité. Mon gouvernement a donc accueilli avec le plus grand plaisir la création d'un Comité des garanties chargé de conseiller d'urgence le Conseil des gouverneurs sur le contenu des accords de garanties que les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au traité sur la non-prolifération sont censés conclure avec l'Agence. Nous sommes heureux de constater qu'en mars de cette année le Comité a terminé avec succès ses travaux sur cette question, accomplissant ainsi une tâche d'une grande complexité juridique et technique. Cela a permis à l'Agence d'entamer rapidement les négociations avec les Etats non dotés d'armes nucléaires.

107. Mon gouvernement fidèle au principe de respect scrupuleux des obligations contractées, s'est empressé d'entrer en négociations avec l'Agence et, il y a peu de temps, a signé un accord de garanties conforme au traité sur la non-prolifération. Etant donné que les accords internationaux ne servent pas à grand-chose s'ils ne sont pas appliqués, nous espérons que d'autres Etats non dotés d'armes nucléaires parties au traité sur la non-prolifération entameront les négociations voulues avec l'Agence, nous les conjurons de le faire. A ce sujet, nous avons été heureux d'apprendre que le Conseil des ministres de la Communauté européenne de l'énergie atomique a donné mandat à la Commission européenne pour négocier avec l'Agence un accord visant à permettre à cinq des Etats de la Communauté de s'acquitter de leurs obligations aux termes de l'article III du traité sur la non-prolifération.

108. Une autre chose qui est un sujet de satisfaction pour ma délégation est la preuve contenue dans le rapport que l'Agence se préoccupe dûment du problème de l'écologie et du milieu humain en général. L'inquiétude générale que cause la pollution industrielle et le souci de conservation du milieu ont une incidence considérable sur les programmes d'énergie nucléaire de nombreux pays, y compris le mien.

109. C'est pourquoi ma délégation a noté avec plaisir que l'Agence n'est pas insensible à ces préoccupations et que ses efforts rejoignent ceux d'autres organisations et conférences internationales, telles que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui doit se réunir à Stockholm et le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. A ce propos, mon gouvernement pense que l'Agence devrait non seulement continuer ses travaux scientifiques sur l'amélioration des normes de protection contre les radiations et sur les effets que peuvent avoir les centrales atomiques sur le milieu, mais devrait aussi aider les Etats Membres dans leurs efforts pour informer objectivement le grand public de la nature de l'énergie atomique. Bien que d'éminents savants aient établi que les centrales atomiques étaient plus propres que celles alimentées par des combustibles fossiles et qu'elles étaient moins nocives pour le milieu humain, nous nous heurtons encore au préjugé qui associe l'énergie atomique presque uniquement à la destruction massive.

110. Nous pensons donc qu'une campagne d'information lancée par l'Agence et s'adressant aux formateurs de l'opinion, aux journalistes, aux professeurs, à tous ceux qui s'occupent activement de l'éducation des adultes, aiderait beaucoup à faire disparaître l'attitude généralisée de méfiance à l'égard de l'atome et pourrait mener à des

discussions sur les avantages et les inconvénients de l'énergie atomique sur une base plus objective.

111. A ce sujet je voudrais brièvement évoquer la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui a été pour les savants, les administrateurs et les économistes du monde entier une excellente occasion d'examiner les progrès réalisés et les programmes entrepris dans le domaine de l'application à des fins pacifiques de l'énergie atomique et leur incidence sur le milieu humain. Ma délégation espère beaucoup que les résultats des débats de la Conférence seront ultérieurement repris et développés par d'autres colloques et groupes d'experts de l'Agence.

112. Comme j'ai essayé de l'indiquer précédemment, ma délégation attache une grande importance à la mise en oeuvre du traité sur la non-prolifération par le truchement de garanties. Nous tenons cependant à souligner que les objectifs premiers de l'Agence, c'est-à-dire "encourager et faciliter, dans le monde entier, le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques", doivent demeurer aussi importants que la tâche nouvelle entreprise par l'Agence dans le cadre du traité sur la non-prolifération.

113. C'est dans cet esprit que nous avons appuyé l'initiative d'accroître la contribution volontaire des Etats Membres aux fins d'assistance technique. Si nous savons que le nouvel objectif ne répond pas pleinement aux aspirations des pays en voie de développement, nous pensons qu'il représente certainement une amélioration nécessaire et heureuse par rapport aux années précédentes. Sous réserve de l'approbation du Parlement, les autorités autrichiennes ont déjà promis une augmentation proportionnelle de la contribution de leur pays au Fonds général.

114. La délégation autrichienne a déjà souligné à différentes reprises l'importance de l'Agence en tant que principal centre international des discussions sur l'utilisation et le développement de l'atome à des fins pacifiques. Bien que par le passé l'Agence ait été seule à remplir ce rôle, la tendance à la commercialisation de l'énergie nucléaire et l'augmentation du commerce des substances nucléaires auront certainement, à notre avis, une incidence sur les activités et peut-être aussi la position de l'Agence. Il faut donc suivre de très près cette évolution si nous voulons que l'Agence garde son rôle coordinateur dans le domaine de l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire.

115. Avant de conclure, je voudrais relater brièvement les progrès réalisés dans les plans et la construction du siège permanent de l'Agence, à Vienne. En décembre 1970, des membres du Gouvernement autrichien et le Conseil municipal de Vienne ont, après intenses consultations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), décidé d'arrêter le plan d'un futur centre international à Vienne, centre qui comprendra le siège permanent de l'Agence et de l'ONUDI. En février 1971, un accord sur l'importance du projet et sur les obligations de l'Autriche à l'égard de l'Agence est intervenu entre le Ministre fédéral des affaires étrangères et le Directeur général de l'Agence. A la suite de cet accord, l'Agence internationale de l'énergie atomique a été invitée à sou-

mettre un étude portant sur les exigences fonctionnelles dans le cadre d'un programme d'espace accepté mutuellement. L'Agence a répondu à cette demande très rapidement et fourni tous les détails voulus, donnant ainsi la base des plans futurs détaillés et de la réalisation du projet.

116. Une fois encore, nous remercions ici l'Agence internationale de l'énergie atomique et son directeur général, M. Eklund, qui a tant fait pour que ce projet ambitieux prenne forme, dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération efficace.

117. M. ENE (Roumanie) : La Roumanie attache un prix particulier aux activités que déploie l'Agence internationale de l'énergie atomique, étant convaincue du rôle toujours plus important que celle-ci est appelée à remplir quant à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

118. Dans cet esprit, la délégation roumaine souhaite exposer quelques considérations concernant les actions entreprises par l'Agence au cours de cette année et ses futures préoccupations.

119. Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, complété par la déclaration faite aujourd'hui au début de cette discussion, offre une image d'ensemble des réalisations obtenues par l'Agence ainsi que des problèmes auxquels elle se trouve confrontée. La délégation roumaine voudrait saisir cette occasion pour renouveler à M. Sigvard Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'expression de notre appréciation particulière, exprimée également cet été lorsque l'Université de Bucarest lui a conféré le titre de docteur *honoris causa*.

120. Parmi les multiples activités que déploie l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous voudrions faire remarquer en premier lieu l'attention qu'elle accorde aux questions de l'énergie nucléoélectrique, ainsi que sa contribution au développement des recherches en la matière et à la diffusion de renseignements scientifiques par la préparation d'études technico-économiques, l'organisation de réunions internationales de spécialistes et par d'autres moyens.

121. Dans les conditions actuelles de compétitivité accrue de l'énergie nucléaire et à la lumière de prévisions récemment confirmées, selon lesquelles cette énergie représentera approximativement, en 1985, un quart et, à la fin du siècle, environ la moitié du total de la puissance installée, les problèmes relatifs à l'énergie nucléoélectrique réclament, à notre avis, une attention accrue et des actions d'une plus grande envergure.

122. Les travaux de la huitième Conférence mondiale de l'énergie, tenue l'été dernier à Bucarest, ont à nouveau mis en évidence le fait que l'utilisation de la force de l'atome aux fins d'accroître les ressources d'énergie si nécessaires au progrès continu de l'humanité constitue un but noble dont la réalisation exige des efforts concertés de la part de tous les pays et de tous les peuples du monde.

123. De même, les recherches sur l'application des isotopes et des rayonnements dans l'industrie, l'agriculture, la médecine, la biologie, l'hydrologie et d'autres domaines,

entreprises sur la base des contrats conclus entre l'Agence et de nombreux pays, s'avèrent particulièrement utiles. De ce fait, nous sommes d'avis que cette pratique devra être développée à l'avenir.

124. La formation de cadres nationaux spécialisés en différents secteurs ayant trait à l'application pacifique de l'énergie nucléaire a certainement constitué l'un des objectifs constants de l'Agence. Nous estimons pourtant qu'il faudrait attacher à ce domaine de stricte actualité plus d'attention, à la fois sous l'aspect de la répartition de fonds et sous celui de l'établissement de priorités.

125. A la suite de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Agence se trouve devant la mission d'assurer, dans le cadre de la mise en oeuvre des stipulations de ce traité, l'accès libre pour tous les Etats à l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le droit de tout Etat, qu'il soit grand ou petit, d'avoir pleinement accès aux conquêtes de la science et de la technologie modernes, d'effectuer des recherches et d'utiliser pacifiquement l'énergie nucléaire dans l'intérêt de son développement, tout cela sans aucune sorte de discrimination, constitue l'un des attributs indivisibles et inaliénables de l'égalité de droits entre Etats et de leur souveraineté nationale.

126. Comme il ressort du rapport, l'Agence a attribué, au cours de l'année passée, une place importante à l'élaboration de l'accord type de garanties, à l'amorce de négociations en vue de conclure des accords analogues avec les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au traité sur la non-prolifération et à la préparation appropriée du département de l'Agence compétent en la matière. En ce qui concerne la constitution du corps d'inspecteurs, nous sommes d'avis que les inspecteurs devraient être recrutés d'une façon judicieuse, de sorte qu'y participent des spécialistes provenant de tous les Etats parties au traité.

127. La délégation roumaine considère qu'il est nécessaire qu'un équilibre raisonnable soit réalisé, dans le cadre de l'Agence, entre sa tâche principale d'instrument de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et ses attributions accrues en matière de garanties. Ce rapport rationnel devrait se refléter également, sur le plan financier, quant aux fonds alloués pour "hâter et accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité" [résolution 2457 (XXIII)].

128. A notre avis, il faut partir de la seule prémisse — qui correspond à l'esprit et à la lettre du traité sur la non-prolifération — selon laquelle l'entrée en vigueur de cet accord international doit avoir comme résultat le large développement des applications pacifiques de l'énergie atomique au profit de tous les pays et de la coopération internationale, ainsi que l'augmentation du rôle que joue l'Agence dans ce domaine. Cette idée a trouvé d'ailleurs une nouvelle confirmation lors de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, tenue à Genève du 6 au 16 septembre 1971, conférence à la préparation de laquelle l'Agence a apporté une contribution substantielle.

129. Les problèmes concernant l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques en tant que moyen efficace servant à

élever l'humanité à de nouveaux degrés de progrès et de civilisation sont, par leurs dimensions et leurs implications, universels. Leur solution réclame, par conséquent, que soient assurées des conditions qui permettent à chaque nation de s'affirmer pleinement, librement et sans obstacles dans le concert mondial de la pensée et de la création, et qui favorisent le développement de rapports de parfaite égalité entre tous les Etats du monde, ainsi que la liquidation des discriminations et des entraves de toutes sortes dans les relations entre les Etats.

130. Il est d'autant plus impératif, de ce fait, que l'Agence internationale de l'énergie atomique — principal forum créé pour la promotion de la coopération internationale dans ce domaine — repose strictement sur le principe de l'universalité.

131. Maintenant que la République populaire de Chine a été rétablie dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies, une tâche immédiate de l'Agence est d'agir conformément aux termes de la résolution [2758 (XXVI)] de l'Assemblée générale en rétablissant également dans son cadre les droits de la République populaire de Chine.

132. De même, il s'impose qu'à l'activité de l'Agence participent aussi la République démocratique allemande et d'autres Etats qui en sont tenus arbitrairement en dehors.

133. Consciente de l'importance décisive qu'a la physique atomique dans la vie contemporaine, la Roumanie déploie, conformément à son programme nucléaire, des efforts soutenus pour le développement de la recherche nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dans divers domaines de la production et de la vie sociale. Parmi les mesures que nous avons prises et les objectifs que nous nous proposons, je voudrais mentionner la création de l'Institut pour la technologie nucléaire et du Centre de documentation et de publications dans le domaine nucléaire, ainsi que la construction, dans l'avenir, de centrales nucléo-électriques. Mon pays s'efforce d'accroître sa coopération avec tous les Etats et d'intensifier sa participation aux échanges de renseignements qui ont lieu dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

134. Pour conclure, notre délégation désire réaffirmer la résolution de la Roumanie de continuer à accorder tout son appui aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, aux actions ayant pour but de contribuer au développement de la coopération dans le domaine de la recherche et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et de promouvoir la détente internationale, l'entente entre les peuples et la cause de la paix dans le monde.

135. M. RONAN (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais remercier M. Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour l'exposé utile et détaillé qu'il a fait en présentant le rapport annuel de l'Agence. Le rapport lui-même est un état détaillé et complet des activités de l'Agence pendant l'année écoulée et indique, à notre satisfaction, le rôle vigoureux et salutaire que l'Agence continue de jouer en consacrant les avantages offerts par l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à l'amélioration du sort de l'humanité.

136. Il n'est pas douteux que l'élément essentiel des activités de l'Agence pendant la période sur laquelle porte le rapport a été l'achèvement positif des travaux du Comité des garanties. Ma délégation estime que l'élaboration d'un accord type de garanties est une réalisation vraiment marquante. Qu'un accord ait été conclu après de si longues négociations, notamment en ce qui concerne les clauses portant sur le financement des garanties, est à l'honneur de tous les Etats qui ont participé aux travaux du Comité et montre bien les inlassables et excellents services fournis par le secrétariat de l'Agence. Cette réussite a permis de rehausser le rôle qu'assume l'Agence au titre de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

137. Il s'agit là, certes, d'une tâche exceptionnelle et d'importance vitale; elle se rattache à l'essence même du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le traité, première étape vers la cessation de la course aux armements nucléaires et vers le désarmement nucléaire, contribue de manière importante à la stabilisation de la situation dans le monde et au renforcement de la paix. La mise en oeuvre des clauses de garantie du traité place l'Agence en face d'une tâche délicate et difficile qui revêt une importance majeure; à ce jour, tout indique que l'Agence a entrepris cette tâche avec son efficacité coutumière. Le nouveau rôle confié à l'Agence en la matière est unique dans l'histoire des organisations internationales. Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale et l'avènement de l'ère nucléaire, une organisation internationale sera appelée à fournir le mécanisme international de contrôle et d'inspection qui accompagne une mesure de contrôle des armements d'une importance sans égal. Nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que l'expérience acquise à cet égard augmentera les chances de confier à l'avenir aux organisations internationales des tâches qui permettront de rendre de nouveaux services dans le domaine capital du contrôle des armements.

138. Ma délégation s'est toujours et reste entièrement engagée à respecter les objectifs du traité sur la non-prolifération, dans lesquels elle voit la consécration de principes indispensables à une sécurité et à une stabilité politique accrues dans le monde. Nous nous sommes souvent prononcés à cet égard à l'Assemblée générale, et je voudrais rappeler que, le 5 novembre 1970, parlant du désarmement à la Première Commission, j'avais déclaré :

“La nécessité de mettre les immenses bienfaits de l'énergie nucléaire au service de l'humanité, tout en empêchant son utilisation à des fins abusives et destructrices, fait du Traité de non-prolifération un instrument de paix indispensable pour la génération actuelle et pour celles qui la suivront.” [1751ème séance, par. 9.]

En cette Décennie du désarmement, la plus large mise en oeuvre possible du traité est une première étape indispensable vers la création d'un monde plus pacifique.

139. Pour cette raison, nous espérons que les Etats non dotés d'armes nucléaires, qu'ils soient industriellement développés ou non, qui n'ont pas encore ratifié le traité songeront sérieusement à le ratifier à la suite de la conclusion d'un accord type de garanties qui nous semble répondre à des critères satisfaisants d'efficacité et de responsabilité et assurer la protection d'intérêts commer-

ciaux légitimes. Il serait fort regrettable que le sens des responsabilités et la bonne volonté qui ont permis d'aboutir à un accord sur plusieurs questions difficiles et complexes touchant de graves problèmes de souveraineté nationale et d'indépendance puissent disparaître et ne bénéficient pas de l'expression concrète que représenteraient de nouvelles ratifications du traité. Nous voudrions aussi prier instamment tous les gouvernements qui ont ratifié le Traité de donner suite à cette ratification en concluant au plus tôt les accords de garanties avec l'Agence. Mon gouvernement négocie à l'heure actuelle un accord de ce genre et il espère que ces négociations aboutiront sous peu.

140. Le rapport annuel de l'Agence indique clairement le vaste éventail des activités de l'Agence dans des domaines différents. La vaste gamme de ses programmes coordonnés de recherche et de développement poursuivis avec d'autres organisations et organismes internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et le Programme des Nations Unies pour le développement montre le rôle efficace qu'elle joue dans la mise au point et la mise en commun, pour tous les pays, des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Nous sommes particulièrement sensibles aux activités toujours croissantes de l'Agence dans le domaine de la fertilité des sols, de la culture, des productions animales et de la santé, de la conservation des aliments, de la lutte contre les insectes et les fléaux agricoles. Les nombreux colloques et cycles d'études ainsi que les programmes de recherche que l'Agence organise dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture indiquent clairement à quel point l'Agence contribue à la solution des problèmes de la famine dans le monde et des fléaux concomitants de la pauvreté et de la maladie. En outre, ses activités dans le domaine de la biologie, de la physique et de la technologie nucléaire continuent de s'étendre. Le système international de documentation nucléaire sera, espérons-le, rehaussé par les travaux du Comité consultatif, qui doit se réunir ce mois-ci pour assurer l'agrandissement du service selon les directives techniques et économiques améliorées.

141. La question de la puissance nucléaire pour les pays en voie de développement est un sujet qui, dans les années à venir, deviendra de plus en plus important pour les activités de l'Agence. Malheureusement, malgré l'augmentation constante de l'utilisation de l'énergie nucléaire, la part de la puissance nucléaire utilisée dans les pays en voie de développement ne représente que 3 p. 100 de la capacité nucléaire totale du monde et n'atteindra, selon les prévisions les plus optimistes, que 12 p. 100 d'ici à 1985. Les tendances actuelles en matière de recherche nucléaire indiquent que le développement de réacteurs rapides de grande dimension reste l'objectif principal des programmes de réacteurs des grands pays industrialisés. Avec l'arrivée de réacteurs plus grands, il est de plus en plus nécessaire de comparer avec soin le coût des réacteurs nucléaires de petite et de moyenne importance comme autre source possible d'énergie dans les pays en voie de développement. Nous sommes convaincus que l'heure est venue où les fabricants doivent écouter le conseil de l'Agence et examiner les possibilités de créer des centrales nucléaires de la série 100 à 300 mégawatts, et nous espérons que les pays développés sur le plan nucléaire, sans interrompre leurs projets plus avancés de recherche nucléaire, consacreront une partie de

leurs vastes ressources à l'étude de cet aspect de la question. Nous notons avec intérêt que le Directeur général de l'Agence a convoqué un groupe d'experts qui puisse le conseiller à ce sujet en ce qui concerne notamment une étude de marché visant à déterminer le rentabilité de réacteurs à plus faible puissance.

142. Ma délégation connaît les problèmes financiers auxquels se heurtent actuellement les organisations internationales. Pour de nombreux pays, le problème se trouve compliqué parce qu'ils ne peuvent financer des projets nucléaires viables de quelque grandeur soient-ils. Nous espérons que les institutions financières internationales coopéreront avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et envisageront sérieusement de participer au financement de projets nucléaires dans les pays en voie de développement, surtout là où ces projets pourront contribuer au développement et au bien-être d'un secteur important de la population.

143. Je voudrais parler particulièrement de l'étude entreprise en novembre dernier par un groupe d'experts au sujet de la surveillance internationale des explosions nucléaires pacifiques. Nous avons toujours dit que l'Agence internationale de l'énergie atomique représentait l'organisme approprié pour assumer le service international prévu à l'article V du traité sur la non-prolifération en ce qui concerne les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Comme la technique en jeu en est à son premier stade de développement, nous avons pensé que les fonctions précises du service devraient évoluer peu à peu après de plus amples discussions internationales. C'est la raison pour laquelle nous désirons exprimer notre satisfaction pour le travail utile accompli par le groupe d'experts. Les efforts que celui-ci a déployés pour élaborer des principes généraux et des définitions représentent un apport très utile à l'ensemble de connaissances toujours plus nombreuses concernant cette question. Nous avons noté avec intérêt que l'Agence examinera la question plus en détail, compte tenu des observations reçues des gouvernements sur le rapport du groupe d'experts. Nous avons aussi pris note des discussions qui se poursuivent entre les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les aspects techniques et théoriques des utilisations pacifiques des explosions nucléaires.

144. Comme la capacité installée d'énergie nucléaire dans le monde ne cesse de croître, le problème de l'élimination des déchets nucléaires, surtout dans le milieu marin, préoccupe de plus en plus le monde d'aujourd'hui. Ce problème a pris une importance particulière ces dernières années en raison des craintes exprimées quant aux conséquences de la destruction des déchets radioactifs dans les océans. Selon les indications actuelles, le volume des déchets nucléaires déchargés dans la mer augmente, mais des précautions sont prises pour empêcher une pollution importante. Néanmoins, c'est là un domaine dans lequel il faut exercer la plus grande vigilance si l'on veut empêcher que la situation ne s'aggrave. Pour cette raison, nous saluons les conclusions du groupe convoqué par l'Agence il y a un an pour examiner les procédures permettant de limiter les nucléides radioactifs dans la mer et nous nous félicitons particulièrement de sa recommandation de créer un registre international de toutes les décharges importantes dans les mers et les océans de déchets radioactifs provenant d'acti-

vités pacifiques. Nous sommes convaincus que l'Agence, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé, est l'organisme approprié pour rassembler et enregistrer ces données. Ce n'est qu'après la création d'un tel registre qu'il sera possible de passer à la deuxième étape de l'opération recommandée par le groupe : une étape de surveillance et de contrôle des données relatives au milieu marin.

145. Nous avons la chance de pouvoir, ici, prévenir la pollution plutôt que, comme c'est malheureusement si souvent le cas aujourd'hui en ce qui concerne l'environnement, d'avoir à faire face aux conséquences de la pollution. Nous pensons qu'il n'y a pas de temps à perdre pour créer un registre des décharges de déchets radioactifs dans le milieu marin. Nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que les conclusions du groupe de consultants qui s'est occupé de la question en juillet dernier seront publiées le plus tôt possible et que des mesures positives seront prises pour mettre en oeuvre leurs recommandations, étant donné que cette question présente quelque urgence.

146. Aucun tour d'horizon des activités de l'Agence au cours de cette année ne serait complet si nous ne parlions du rôle que l'Agence a joué à la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est tenue à Genève cet automne. Il convient de rendre un hommage particulier à l'Agence, qui a fait de cette conférence une contribution technique de la plus grande importance pour le progrès de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Sous ce rapport, comme sous de nombreux autres aspects de ses travaux, l'Agence a donné une preuve nouvelle de sa capacité d'utiliser le vaste éventail des techniques nucléaires au profit de tous les Etats et dans le but de créer un monde plus pacifique.

147. M. BEAULNE (Canada) : La délégation du Canada considère comme très encourageant le fait que l'Agence internationale de l'énergie atomique annonce dans son rapport annuel qu'elle continue d'accroître ses responsabilités en matière de garanties et que ces dernières prendront encore de l'importance l'an prochain lorsque les Etats non dotés d'armes atomiques qui ont ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires concluront avec l'Agence leurs accords touchant les garanties. La période d'activité qui fait l'objet du rapport constituera une page marquante dans l'histoire de l'Agence. Il faut féliciter les membres du Comité des garanties, qui ont approuvé presque à l'unanimité le caractère et la teneur des garanties du traité sur la non-prolifération, de s'être mis d'accord de façon aussi harmonieuse et aussi efficace. Cette réalisation majeure, dont on n'apprécie pas encore toute la portée, va servir de base à la confiance mutuelle entre les nations, qui est nécessaire pour élargir notre accord sur l'interdiction des essais nucléaires, l'arrêt de la course aux armements atomiques et, finalement, le désarmement nucléaire.

148. Le traité sur la non-prolifération a donné à l'Agence les instruments propres à assurer le succès de son application. Le Gouvernement canadien estime que l'accord modèle sur les garanties contenues dans le traité, accord qu'il considère comme généralement acceptable, est l'un des résultats positifs auxquels nous sommes arrivés après avoir cherché intensément pendant trois décennies les moyens de limiter les armements nucléaires. C'est ainsi qu'une idée a comblé les espoirs de ses auteurs et est devenue un élément

essentiel de la lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Pour accomplir sa tâche, cependant, l'Agence doit pouvoir compter sur les fonds dont elle a besoin pour financer l'application des garanties.

149. Le Gouvernement du Canada est tout disposé à assumer, par sa contribution au budget de l'Agence, l'augmentation des frais d'application des garanties. Il n'ignore pas que ces frais pourraient devenir une lourde charge pour certains membres de l'Agence pendant un certain temps. Il a bon espoir cependant que la formule adoptée par le Comité des garanties pour financer au cours des prochaines années l'application des garanties du traité sur la non-prolifération se révélera fort acceptable. Dans ce contexte, le Gouvernement du Canada exhorte le Directeur général à recourir le plus possible aux nouvelles techniques d'application des garanties et à faire preuve de prudence dans l'administration de ce secteur de l'Agence afin d'en assurer l'efficacité maximum aux moindres frais. Par ailleurs, le Canada, comme d'autres pays, effectue des recherches sur les nouvelles techniques d'application des garanties et mettra volontiers les résultats de ses travaux à la disposition de l'Agence.

150. La délégation du Canada se réjouit aussi de constater que l'Agence s'acquitte pleinement de son autre principale fonction en continuant à fournir du matériel et une aide technique aux pays en voie de développement de façon qu'ils puissent profiter des applications pacifiques des sciences nucléaires. Autre fait intéressant, l'Agence prépare sa documentation en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se tiendra à Stockholm l'an prochain. Puisque l'énergie nucléaire deviendra l'une des principales sources d'énergie de l'avenir, ses effets sur l'environnement auront une portée considérable.

151. Enfin, le personnel de l'Agence a eu fort à faire au cours de la période visée par le rapport. Il convient de signaler devant l'Assemblée la constance de ses efforts et son dévouement à la cause de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Canada est convaincu que sous la conduite de son directeur général, M. Eklund, l'Agence internationale de l'énergie atomique continuera à s'acquitter de sa tâche avec diligence et célérité.

152. La délégation canadienne appuie donc volontiers et sans réserve le projet de résolution A/L.642/Rev.1.

153. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Il y a eu 15 ans cette année que l'Agence internationale de l'énergie atomique a été créée. C'est là une longue période, qui permet de mieux comprendre et de mieux évaluer les activités de l'Agence.

154. Le rapport annuel de l'Agence, qui est soumis à l'examen de l'Assemblée générale, ainsi que les données que nous a fournies son directeur général, M. Eklund, dans l'exposé très complet qu'il vient de faire, apportent la preuve que l'Agence a accompli un travail considérable et utile, contribuant ainsi à l'instauration de la coopération internationale en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

155. Ces dernières années, l'Agence a été le lieu d'importants changements par suite des fonctions qu'elle a assu-

mées en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ces fonctions jouent à l'heure actuelle un rôle toujours croissant dans les activités quotidiennes de l'Agence et elles lui ont en fait donné une vie nouvelle. L'exécution des obligations de contrôle découlant du traité sur la non-prolifération a accru le rôle de l'Agence en tant qu'organisation internationale. Par la suite, son importance s'accroîtra à mesure qu'elle exercera les fonctions de contrôle prévues par le traité. Les activités de l'Agence répondent à la tâche principale de l'Organisation des Nations Unies qui consiste à renforcer la paix et la sécurité internationales et à développer la coopération entre les peuples.

156. Dans le programme de paix présenté lors du XXIV^{ème} Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, la nécessité de prévenir une guerre atomique, d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires vient en tout premier lieu. Dans cet ensemble de mesures, le problème de la non-prolifération des armes nucléaires occupe une place importante. L'Union soviétique évalue de manière positive le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui est entré en vigueur en 1970. Bien que tous les Etats n'y aient pas encore adhéré, ce traité contribue à écarter le danger d'une guerre nucléaire.

157. L'Union soviétique approuve l'évaluation positive des travaux du Conseil des gouverneurs de l'Agence et du Comité des garanties, contenue dans la déclaration de M. Eklund et dans le rapport de l'Agence à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Pendant l'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale, un projet d'accord type de garanties a été élaboré, conformément à l'article III du traité sur la non-prolifération. Ce projet répond aux buts et aux tâches du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; il crée les conditions nécessaires pour que les pays qui ont adhéré au traité sur la non-prolifération engagent des pourparlers avec l'Agence sur la conclusion d'accords de garanties.

158. Nous constatons avec satisfaction que les données contenues dans le rapport de l'Agence permettent de voir qu'un nombre important d'Etats parties au traité sur la non-prolifération ont déclaré qu'ils étaient disposés à engager avec l'Agence des pourparlers sur la conclusion d'accords de garanties et qu'en fait ils les ont entamés. Comme nous l'a aujourd'hui déclaré le Directeur général de l'Agence, M. Eklund, un certain nombre de pays — la Finlande, l'Autriche, la Pologne et l'Uruguay — ont déjà conclu de tels accords et le Conseil des gouverneurs de l'Agence a approuvé les accords de garanties conclus avec ces pays.

159. La délégation soviétique appelle par ailleurs l'attention sur la nécessité d'accélérer la conclusion d'accords de garanties au titre du traité sur la non-prolifération. Comme tout le monde le sait, l'article III du traité prévoit des délais précis, fixe un certain temps pour engager des pourparlers sur la conclusion de ces accords et sur leur entrée en vigueur. Conformément aux dispositions de cet article, pour un groupe important d'Etats parties au traité, ces accords de garanties devront entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} mars 1972. Il nous semble qu'il est indispensable que tous les efforts soient faits pour achever, dans les délais prévus

par le traité, le processus de conclusion d'accords de garanties entre l'Agence et les Etats parties au traité sur la non-prolifération et pour que, par là même, les dispositions de l'article III du traité soient mises en oeuvre.

160. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires répond aux intérêts de tous les Etats du monde, grands et petits, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires. A sa vingt-deuxième session, l'Assemblée générale, en appréciant de façon positive le traité sur la non-prolifération, a spécialement appelé l'attention sur l'importance qu'il y a de voir un maximum d'Etats adhérer au traité. Maintenant que le traité est entré en vigueur et que le problème ardu du contrôle est en passe d'être résolu de façon positive, l'augmentation du nombre des Etats parties au traité sur la non-prolifération est d'une actualité particulière. Sur ce plan, il convient de signaler que les pays membres de la Communauté européenne de l'énergie atomique sont disposés à engager des pourparlers avec l'Agence à propos de la question du contrôle au titre du traité sur la non-prolifération. Nous espérons qu'ensuite ils ratifieront le traité sur la non-prolifération. Si d'autres pays, qui à l'heure actuelle, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas apposé leur signature au bas du traité ou qui ne l'ont pas ratifié par la suite, adhèrent au traité, cela servira sans aucun doute leurs intérêts, ainsi que ceux du renforcement de la sécurité internationale.

161. L'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'étend, pour une large part, au domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

162. Comme l'ont déjà indiqué les orateurs qui sont intervenus aujourd'hui, la quatrième Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est tenue en septembre dernier à Genève, a examiné de nombreux problèmes concernant le développement de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques pour le bien de l'humanité. Les savants soviétiques ont largement contribué aux travaux de la Conférence en présentant 56 rapports sur les problèmes de l'énergie atomique, sur l'étude de nouvelles méthodes de transformation de l'énergie atomique en énergie électrique, sur le traitement des déchets radioactifs et la lutte contre la pollution de l'environnement, sur les recherches portant sur les plasmas à haute température, sur les problèmes techniques des réacteurs à neutrons rapides, sur l'utilisation des méthodes nucléaires pour augmenter la production alimentaire dans l'industrie et en médecine.

163. Ces rapports résumaient les résultats des importants travaux de recherche sur le développement de la science et de la technique atomiques qui ont été effectués ces dernières années en Union soviétique et montraient les perspectives qui s'ouvrent à l'utilisation de l'énergie atomique pour le bien de l'humanité.

164. Nous constatons avec satisfaction que l'Agence, chargée de préparer cette importante conférence internationale, s'est parfaitement acquittée des tâches qui lui avaient été confiées.

165. Le programme d'aide économique de l'Union soviétique prévoit un important développement de l'énergie dans le pays, et notamment de l'énergie atomique. D'ici à 1975,

on prévoit de construire et de mettre en service en Union des Républiques socialistes soviétiques plusieurs grandes centrales atomiques d'une puissance unitaire de 1 mégawatt et plus, et d'une puissance totale de 6,8 mégawatts, ce qui représente environ 12 p. 100 de la puissance totale des centrales qui seront mises en service pendant ces cinq années.

166. L'Union soviétique est résolument en faveur d'une large coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique. Notre coopération avec les pays socialistes se déroule avec succès dans le cadre de l'activité du Conseil d'assistance économique mutuelle, qui a adopté récemment un programme d'ensemble visant à renforcer et à perfectionner l'intégration économique des pays membres. Dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ce programme d'ensemble prévoit que les pays socialistes coordonneront leurs efforts en vue de développer la science atomique, en construisant dans les pays socialistes, avec l'aide de l'Union soviétique, des centrales atomiques et en permettant aux pays intéressés d'utiliser l'énergie atomique à l'échelle industrielle; ce programme d'ensemble prévoit en outre une coopération pour ce qui est de la mise au point et de la construction d'installations modernes, des équipements nécessaires et d'instruments de mesure dans le domaine de l'équipement nucléaire, etc. Ce programme d'ensemble ouvre de larges perspectives à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dans les pays membres du Conseil de l'aide économique mutuelle.

167. L'Union soviétique coopère aussi largement sur les plans scientifique et technique avec de nombreux autres pays dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Cette coopération, tant bilatérale que multilatérale, est également assurée, dans une large mesure, par l'intermédiaire de l'Agence.

168. Se fondant sur les besoins des pays non nucléaires en uranium enrichi et souhaitant favoriser le développement de la science atomique de ces pays, l'Union soviétique s'est déclarée disposée à prêter ses services en vue d'enrichir l'uranium appartenant aux pays non nucléaires. Nous y voyons une contribution importante à la coopération internationale en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Naturellement, l'uranium d'autres pays, enrichi en Union soviétique, ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques, sous le contrôle de l'Agence, comme le prévoit le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

169. Le Gouvernement soviétique continue d'accorder une attention particulière à l'assistance technique fournie aux pays en voie de développement par l'intermédiaire de l'Agence. La contribution volontaire de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Fonds d'assistance technique de l'Agence pour 1972 s'élève à 250 000 roubles et pourra être utilisée pour acquérir de l'équipement, des appareils et des matériaux et pour organiser en Union soviétique des rencontres, des voyages d'études, des colloques et des cours pour les représentants des pays en voie de développement.

170. Lorsqu'on parle de l'activité de l'Agence, on ne saurait passer sous silence une question aussi importante que celle du respect du principe d'universalité de l'Agence,

proclamé dans la charte de l'Agence, que certains orateurs ont évoquée aujourd'hui. La mise en oeuvre systématique de ce principe signifie que tous les Etats qui approuvent les buts de l'Agence et dont la politique est conforme à ces buts doivent avoir la possibilité de participer à part égale aux activités de l'Agence. Cela s'applique entièrement aux Etats qui, comme la République démocratique allemande, ont obtenu des résultats dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et répondent totalement aux conditions que pose le statut de l'Agence à l'admission de nouveaux membres.

171. Pour conclure, et en dressant le bilan des activités de l'Agence au cours de l'année écoulée, la délégation soviétique tient à déclarer une fois de plus que l'Union soviétique coopère activement à l'exécution des tâches complexes et délicates dont est chargée l'Agence, tâches dont l'ampleur et l'importance vont croissant, et qu'elle continuera d'apporter son soutien actif à leur exécution. Pour cette raison, la délégation soviétique se déclare disposée à soutenir le projet de résolution sur le rapport de l'Agence, qui figure dans le document A/L.642/Rev.1.

172. M. VON HIRSCHBERG (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui M. Eklund parmi nous et nous le remercions de son rapport très complet et de sa déclaration de ce matin.

173. L'Agence internationale de l'énergie atomique peut être satisfaite des travaux d'une année qui a vu des progrès sensibles vers la réalisation de son objectif, qui est d'assurer que les bénéfices retirés des utilisations pacifiques de l'énergie atomique sont mis à la disposition de toutes les nations. C'est là le but fondamental de l'Agence et il faut féliciter cette dernière d'avoir continué à consacrer son énergie à ses fonctions techniques et scientifiques et à réduire au minimum les questions politiques.

174. La quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est tenue à Genève en septembre, a prouvé la confiance qu'ont les nations du monde — notamment les pays en voie de développement — en l'avenir de l'énergie nucléaire et en ses utilisations possibles. L'Agence et l'Organisation des Nations Unies méritent l'une et l'autre nos remerciements pour leurs efforts qui ont permis à cette conférence de contribuer très utilement au progrès nucléaire. On se demande néanmoins si d'énormes conférences de ce genre sont nécessaires ou souhaitables à l'avenir, du moins avant très longtemps. De plus, s'il devait y en avoir une nouvelle, nous estimons qu'il faudrait en confier la responsabilité à l'Agence plutôt qu'en faire une entreprise conjointe Agence-Nations Unies.

175. La conférence de Genève a montré clairement l'importance croissante du rôle que joue l'énergie nucléaire dans le domaine commercial. En d'autres termes, l'énergie nucléaire a cessé d'être quelque chose d'un peu ésotérique; elle est acceptée maintenant comme une source supplémentaire d'énergie. Malheureusement, cette évolution, bonne en soi, a coïncidé dans le temps avec un souci croissant de protection de l'environnement. Cette anxiété justifiable due aux menaces que font peser sur l'environnement certains types d'innovations industrielles a amené, de façon regrettable et tout à fait injustifiable, à dire que les centrales

d'énergie nucléaire étaient par elles-mêmes une menace à l'environnement, davantage, en fait, que les centrales qui utilisaient le pétrole, ce qui est tout à fait faux. Les centrales nucléaires sont sûres et propres et, à long terme, elles seront la source principale de l'énergie nécessaire à l'homme.

176. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas continuer à chercher à améliorer et amplifier les normes existantes de santé et de sécurité. Cela reste une tâche essentielle pour l'Agence — conjointement au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants; elle doit sans cesse enquêter sur les dangers de pollution radioactive de l'environnement et, là où ces dangers existent, elle doit les situer et les évaluer scientifiquement et non pas en fonction de critères affectifs.

177. S'il y a déjà eu beaucoup de recherches sur les effets de la pollution radioactive sur la terre et dans l'air, nous pensons que le monde n'a peut-être pas prêté suffisamment attention aux problèmes de la pollution marine. L'Afrique du Sud, située au confluent de deux grands océans, en est particulièrement préoccupée et voudrait que soient accrues les recherches sur les effets nuisibles de la pollution marine causée par la décharge de déchets radioactifs dans la mer; nous estimons que l'Agence, qui est l'organisme approprié, devrait se consacrer de toute urgence à ce problème.

178. Les efforts déployés au cours de l'année passée par l'Agence pour mettre au point un système de garanties efficaces et acceptables qui facilitent le commerce international de substances nucléaires, d'équipements et de renseignements constituent un autre événement important. Le Comité des garanties, établi par le Conseil des gouverneurs de l'Agence, est parvenu à un large compromis sur ce sujet et, si certains d'entre nous ont encore certaines réserves à propos de plusieurs recommandations importantes du Comité, le sens de la coopération et des responsabilités dont on fait preuve les membres du Comité n'en est pas moins un exemple excellent — quoique trop rare — de la façon dont des questions à teneur hautement politique peuvent être résolues.

179. Trois accords de garanties, liés au traité sur la non-prolifération et fondés sur les travaux du Comité des garanties, ont déjà été conclus, et nous en sommes maintenant au stade où des négociations sur un accord de vérification sont sur le point de commencer avec un groupe d'Etats. Il s'agit là manifestement d'une activité d'importance croissante pour l'Agence. Bien que la formule des contributions destinées à financer les activités de garantie de l'Agence dans le cadre du traité ne soit pas conforme, selon nous, à l'esprit des dispositions du statut de l'Agence, l'Afrique du Sud, étant donné l'accord très large recueilli par cette formule, ne s'est pas opposée à son adoption par la Conférence générale.

180. Puisque nous parlons finances, je dois dire que ma délégation est très inquiète de voir que le budget de l'Agence pour 1972 ne prévoit qu'une augmentation négligeable des programmes — à part celui des garanties — alors que les coûts ordinaires du personnel continuent d'augmenter. Le problème est rendu plus aigu encore par l'instabilité du système monétaire international et, en

particulier, par la réévaluation du schilling autrichien, ce qui a nécessité une demande supplémentaire pour le budget de 1971. Nous sommes donc très satisfaits que le Directeur général ait pris une position ferme sur la question des augmentations de salaires devant le Comité spécial pour la révision du régime des traitements des Nations Unies, cette année, à Genève.

181. Nous sommes heureux aussi de noter que le Directeur général a entrepris une étude sur l'utilisation et le déploiement du personnel au Secrétariat, ce qui a déjà permis des économies. On peut voir comment la prudence et la diligence dans la planification peuvent faire faire des économies en regardant la croissance soigneusement contrôlée du Département des garanties et de l'inspection, et en la comparant avec les premières estimations du coût de l'application des garanties qui avaient été données, par exemple, au Congrès des Etats-Unis.

182. Néanmoins, il faut continuer à regarder cela de très près, sans oublier qu'il faut maintenir l'équilibre voulu entre les responsabilités de l'Agence en matière de garanties, ses responsabilités plus généralement applicables en matière de réglementation, et son programme d'assistance technique.

183. En ce qui concerne le programme d'assistance technique, il est inquiétant de constater que les fonds sont toujours insuffisants. L'Afrique du Sud, pour sa part, continuera de faire des contributions volontaires au Fonds général de l'Agence, qui finance ce programme, proportionnellement à sa contribution au budget ordinaire, et nous demandons instamment aux autres Etats, et plus particulièrement à ceux à qui leur situation financière le permet, de contribuer aussi sur la base du pourcentage qui est le leur. Nous regrettons infiniment que sur les quatre puissances nucléaires, membres de l'Agence, une seule accepte ce principe comme base des contributions au programme d'aide technique de l'Agence. Pour les pays en voie de développement, ce programme est de la plus haute importance et mérite le plein appui des pays développés.

184. Enfin, nous sommes heureux qu'un architecte ait été choisi pour le nouveau siège de l'Agence dans le Donau Park à Vienne et que ces bâtiments puissent en principe être occupés en 1976-1977. Nous devons remercier le Gouvernement autrichien de son intention de fournir ce nouveau siège. Il est peut-être opportun cependant que je rappelle en concluant la maxime de Parkinson qui dit que, dès qu'une organisation internationale passe d'un siège temporaire à un siège permanent, elle voit diminuer son efficacité, son influence, sa productivité et son autorité. Mais il s'agit là d'un défi que M. Eklund, tel que je le connais, sera tout à fait à même de relever.

185. M. OGISO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le monde est arrivé à un stade de développement rapide des utilisations à des fins pacifiques de l'énergie atomique. Cette tendance est particulièrement remarquable dans le domaine de la production d'électricité. Etant donné les progrès réalisés dans le domaine de la technologie des réacteurs et l'amélioration de la position concurrentielle de l'énergie nucléaire due à une hausse supplémentaire du coût des combustibles classiques, il est probable que l'énergie nucléaire jouera un rôle de plus en plus important en tant que source d'énergie. M. Eklund a prédit ce matin qu'en

1980 la capacité nucléaire du monde serait 15 fois plus grande qu'aujourd'hui et atteindrait un total d'environ 340 000 mégawatts. Cela représentera à peu près un sixième de la capacité génératrice totale du monde. Selon une prédiction faite récemment à la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui a eu lieu en septembre, l'énergie nucléaire représentera environ la moitié de la capacité totale des installations en l'an 2000.

186. Face à une telle expansion de la production d'énergie nucléaire, il sera d'importance vitale d'assurer des ressources en combustibles pour les réacteurs. Pour résoudre le problème de la pénurie possible d'uranium enrichi, il sera absolument indispensable d'élaborer des types avancés de réacteurs tels que les réacteurs rapides. Il faut également encourager les pays désirant s'assurer des sources de combustibles à promouvoir l'industrie de fabrication de combustible dans la coopération internationale.

187. La possibilité de cette rapide augmentation de la production d'énergie nucléaire va cependant provoquer aussi des inquiétudes au sujet de la pollution de l'environnement qui pourrait résulter de l'accumulation de déchets radioactifs. La destruction des déchets industriels, et notamment des déchets radioactifs, est l'un des problèmes importants auxquels la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui aura lieu à Stockholm, accordera une attention particulière. Ma délégation apprécie le travail accompli par l'Agence à ce sujet et espère que l'Agence jouera un rôle plus actif dans ce domaine en coopération avec d'autres institutions spécialisées intéressées.

188. J'ai borné mes remarques aux problèmes dont l'Agence devrait s'occuper davantage à l'avenir. Cela ne veut pas dire que nous ne soyons pas conscients de la grande valeur de ce que fait l'Agence dans d'autres domaines, tels que les garanties, l'assistance technique, la diffusion de l'information. Je désire associer tout particulièrement ma délégation aux nombreux orateurs qui m'ont précédé et ont félicité le Comité des garanties de l'Agence. Dans tous ces domaines, le Gouvernement du Japon continuera à coopérer aux activités de l'Agence.

189. Avant de terminer, je veux redire notre gratitude à M. Eklund, directeur général de l'Agence, car sans ses efforts et son dévouement constants, l'Agence n'aurait pu obtenir les succès qu'elle a obtenus.

190. M. SPACIL (Tchécoslovaquie) [*traduction du russe*] : La délégation tchécoslovaque est heureuse de pouvoir cette année exprimer sa satisfaction pour l'ensemble des travaux accomplis par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'au tout début de la réalisation de cette énorme tâche qui consiste à mettre l'énergie atomique et tous ses domaines d'application au service de l'humanité et à l'utiliser pour augmenter le niveau de vie général de la population de notre planète, mais il est heureux que ce soit précisément à l'Agence que revienne le grand mérite d'accomplir cette tâche.

191. Les travaux de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est déroulée sous l'égide de l'Organisation

des Nations Unies et dont l'Agence a assuré l'organisation, doivent donner une nouvelle impulsion dans cette voie. Il ne fait pas de doute que cette conférence a favorisé le développement de la coopération internationale et l'échange d'expériences et de connaissances scientifiques, et l'Agence a joué encore en cette matière un rôle très utile.

192. Pour la délégation tchécoslovaque, le fait que l'Agence a abordé avec le plus grand sérieux l'exécution des tâches qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est positif. Nous avons déjà eu l'occasion de déclarer que le projet d'accord type de garanties découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été élaboré par le comité spécial de l'Agence, sous la présidence de l'ambassadeur Waldheim, est tout à fait acceptable pour nous. Je voudrais informer l'Assemblée générale que la République socialiste tchécoslovaque a déjà entrepris activement une série de pourparlers avec l'Agence en vue de la conclusion d'un accord de garanties et que ces pourparlers reposent sur le projet type que je viens de mentionner. Nous avons été heureux d'apprendre qu'un groupe important d'Etats, qui ont signé et ratifié le traité sur la non-prolifération, ont engagé des pourparlers de ce genre ou sont disposés à le faire. Je voudrais exprimer l'espoir que d'autres Etats qui sont parties au traité sur la non-prolifération engageront bientôt de tels pourparlers. L'Agence devrait se préparer à exécuter cette tâche importante et mobiliser toutes ses forces afin de pouvoir, à côté des problèmes courants dont elle s'occupe dans le domaine de la coopération internationale en vue de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, mener à bien cette importante tâche politique. Nous avons été heureux d'entendre le Directeur général déclarer que l'Agence est consciente de la tâche qui l'attend.

193. Il ressort des données examinées lors de la récente Conférence générale de l'Agence et de la déclaration du Directeur général, M. Eklund, dont nous apprécions hautement les activités, que l'Agence met en oeuvre un nombre relativement important de mesures et de projets intéressants tant l'aide aux pays en voie de développement que le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La République socialiste tchécoslovaque, en tant qu'Etat qui a obtenu dans ce domaine d'importants résultats, participe activement à ces activités et favorise leur réalisation. Je voudrais rappeler que, cette année encore, lors de la Conférence générale, nous nous sommes engagés à verser une contribution, destinée à accorder une aide technique aux pays en voie de développement, et que, cette année encore, la Tchécoslovaquie a proposé à l'Agence des bourses à long et à court terme ainsi que la possibilité de réaliser en Tchécoslovaquie un certain nombre des projets de l'Agence. Nous sommes heureux que tous reconnaissent la contribution de la Tchécoslovaquie aux activités de l'Agence et que notre coopération avec cette organisation si utile se développe sans cesse. Cependant, nous estimons que l'heure est venue pour l'Agence de se demander si elle utilise avec une efficacité suffisante les ressources de son budget. Malheureusement, le fait est que la croissance de son budget n'est pas proportionnée à la croissance de ses activités. Là aussi, nous constatons que cette croissance disproportionnée du budget — 14,8 p. 100 par rapport à celui de 1971 — est essentiellement due à l'augmentation

des rémunérations de ses fonctionnaires. La délégation tchécoslovaque a critiqué ce phénomène général en Cinquième Commission au cours de la présente session, car ce problème se pose aussi à l'Organisation des Nations Unies; la délégation tchécoslovaque ne peut manquer de saisir cette occasion, comme elle l'a d'ailleurs déjà fait à la Conférence générale de l'Agence, pour exprimer son désaccord devant la croissance du budget dans le cas de l'Agence aussi bien.

194. Nous trouvons satisfaisant que la direction de l'Agence, si j'ai bien compris la déclaration que vient de faire le Directeur général, se rende compte de cette situation et qu'elle ait présenté des considérations qui pourraient être utiles en cette matière. La délégation tchécoslovaque étudiera en détail ces considérations et prendra position en temps opportun.

195. La délégation tchécoslovaque estime qu'il est aussi nécessaire d'appeler l'attention du haut de cette tribune sur les anomalies qui existent à l'Agence et qui découlent du fait que le principe de l'universalité n'y est pas pleinement appliqué. Nous espérons que, dans les meilleurs délais, maintenant que la République populaire de Chine a été rétablie dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies, les représentants de ce pays occuperont la place qui leur revient à l'Agence. Cela réparera en partie la grave injustice qui a été jusqu'à présent commise, à l'Agence comme au sein de plusieurs autres organisations internationales, quant aux droits d'un certain nombre d'Etats. Mais il faudra aller encore plus loin dans cette voie. L'Agence est une des organisations où persiste une discrimination évidente contre la République démocratique allemande, alors que l'autre Etat allemand, la République fédérale d'Allemagne, est membre de cette organisation depuis un certain nombre d'années. En outre, tout le monde sait que la République démocratique allemande est un Etat qui, dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, a obtenu des résultats importants. Eliminer la discrimination contre la République démocratique allemande à l'Agence est l'une des tâches pressantes dont cette organisation doit s'acquitter dans les plus brefs délais.

196. En conclusion, je voudrais de nouveau confirmer que le Gouvernement tchécoslovaque est disposé à poursuivre sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et à appuyer ses activités. Ayant pris cette position, la délégation tchécoslovaque s'est portée coauteur, avec les délégations des Pays-Bas et de Ceylan, du projet de résolution A/L.642/Rev.1 qu'elle propose à l'approbation unanime de l'Assemblée générale.

197. M. GARCIA ROBLES (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui nous occupe aujourd'hui. Comme les années précédentes, ce document, avec sa clarté et sa concision habituelles, montre la noble tâche que poursuit cette agence pour encourager et développer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

198. Nous avons écouté avec tout autant d'intérêt l'intervention que vient de prononcer le Directeur général de l'Agence, M. Eklund, et qui complète et met à jour les renseignements fournis dans le rapport qui, on le sait, ne

couvre que la période allant du 1er juillet 1970 au 30 juin 1971.

199. Nous avons pris note avec un plaisir tout particulier des progrès réalisés pour permettre à l'Agence de remplir les fonctions qui lui ont été confiées par suite de l'entrée en vigueur, le 5 mars 1970, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'approbation des normes générales auxquelles devront se conformer les accords de garanties prévus à l'article III du traité facilitera considérablement sans doute non seulement la conclusion de ces accords, mais également celle des accords prévus dans le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine⁴ (Traité de Tlatelolco), dont on espère qu'ils seront essentiellement égaux aux précédents.

200. A ce sujet, il faut rappeler que le traité latino-américain a joué le rôle de pionnier dans ce domaine. En effet, le premier accord de garanties de ce genre a été celui de Vienne conclu le 6 septembre 1968 entre le Mexique et l'Agence. J'ajoute en passant que j'ai eu personnellement l'honneur de signer cet accord au nom de mon pays en même temps que M. Eklund le signait au nom de l'Agence dont il est l'éminent directeur général.

201. Ma délégation a également éprouvé une grande satisfaction devant les progrès faits dans les aspects techniques des explosions nucléaires à des fins pacifiques. A ce propos, le rapport note, au paragraphe 95, que l'on est déjà arrivé à la conclusion "qu'il est techniquement possible actuellement d'utiliser des explosions nucléaires souterraines à l'échelle industrielle pour stimuler la production de gaz et de pétrole, pour préparer des réservoirs de stockage pour des hydrocarbures (gaz, pétrole et produits pétroliers) dans les cavités ou cheminées produites par ces explosions et pour fermer hermétiquement des puits de gaz et de pétrole dont on a perdu le contrôle".

202. Nous pensons que ces progrès de caractère technique serviront de stimulant aux puissances nucléaires pour les amener sans plus tarder, avec tous les autres Etats parties au traité sur la non-prolifération, à élaborer l'accord international spécial mentionné à l'article V du traité.

203. Le Gouvernement du Mexique, prouvant par là une fois de plus l'intérêt qu'il porte aux travaux de l'Agence, a présenté à sa Conférence générale, le 23 septembre, une invitation officielle à tenir dans la capitale de mon pays sa prochaine session. Cette invitation a été acceptée à l'unanimité. La capitale mexicaine aura donc l'honneur d'accueillir la Conférence générale l'an prochain. Je rappelle que, jusqu'ici, une seule réunion s'est tenue en dehors de Vienne : celle de Tokyo, en 1965.

204. Les brèves remarques que je viens de faire montrent suffisamment les motifs pour lesquels nous serons particulièrement heureux de voter pour le projet de résolution A/L.642/Rev.1.

205. M. MASUD (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je veux dire combien nous apprécions le rapport de l'Agence et les diverses mesures qu'elle a prises cette année pour atteindre l'objectif pour

⁴ *Ibid.*, vol. 634, 1968, No 9068.

lequel elle a été créée. Nous nous félicitons spécialement des mesures qu'elle a prises pour rendre la technologie nucléaire de plus en plus applicable aux pays en voie de développement.

206. Nous espérons que, pour aider les pays en voie de développement à installer des centrales d'énergie nucléaire, la Banque mondiale et d'autres institutions de financement accorderont l'importance voulue à l'incidence à court terme et à long terme de la technique nucléaire sur le développement global scientifique et économique des pays en voie de développement.

207. Nous attirons tout particulièrement l'attention de cette auguste assemblée sur une proposition faite par le Pakistan et tendant à établir un fonds nucléaire spécial pour financer des projets nucléaires dans les pays en voie de développement. On se souviendra que nous avons fait cette proposition à la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires. En outre, à la treizième session de la Conférence générale de l'Agence, nous avons suggéré que l'Agence examine la possibilité d'augmenter ce fonds afin de réduire la différence entre le coût des centrales nucléaires et celui des centrales thermiques classiques dans les pays en voie de développement. La Conférence générale de l'Agence, à sa treizième session, a adopté une résolution invitant le Directeur général à faire une étude complète des besoins prévisibles en capitaux et en devises étrangères pour les projets nucléaires des pays en voie de développement au cours de cette décennie, ainsi que des moyens propres à trouver les crédits et à assurer la participation constructive de l'Agence. Nous invitons instamment les Etats Membres à donner l'appui nécessaire à cette proposition, qui est importante pour les perspectives techniques et économiques des pays en voie de développement.

208. Nous avons pris note avec satisfaction du travail de l'Agence dans le domaine des techniques nucléaires pour l'enrichissement de l'uranium. Nous désirons profiter de l'occasion pour souligner une fois encore l'importance qu'il y a à appliquer sans tarder les garanties de l'Agence aux substances nucléaires utilisées dans tous les types d'activités nucléaires pacifiques. Comme cela a été dit antérieurement et conformément aux accords modèles, nous espérons que

les garanties seront telles qu'elles empêcheront tout détournement de substances nucléaires des utilisations pacifiques au profit des armes nucléaires. Nous nous rendons compte que, tout en ne devant pas entraver indûment le travail des réacteurs, ces garanties devront être efficaces et dignes de foi.

209. Pour terminer, j'ajouterai que tout le monde reconnaît que le coût croissant des armements nationaux et que les problèmes économiques de plus en plus difficiles d'une large partie de l'humanité constituent des questions lourdes de conséquences. Nous espérons que la conclusion d'accords de garantie sera accélérée, ce qui représentera un pas important vers le désarmement et vers les objectifs de paix et de meilleure distribution des ressources naturelles du monde.

210. M. SCALABRE (France) : Ma délégation a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que de la déclaration du Directeur général de l'Agence. Elle s'associe aux remerciements adressés à leurs auteurs.

211. Cependant, en apportant son soutien au projet de résolution A/L.642/Rev.1, ma délégation désire préciser que le vote favorable qu'elle s'apprête à émettre n'implique en rien que le Gouvernement français ait modifié son attitude à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dont il est fait mention tant dans le rapport de l'Agence que dans la déclaration de son Directeur général. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point ultérieurement.

212. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par Ceylan, les Pays-Bas et la Tchécoslovaquie et figurant au document A/L.642/Rev.1. Puis-je considérer que l'Assemblée adopte ce projet de résolution ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 2763 (XXVI)].

La séance est levée à 13 h 45.

